

Université de Montréal

La motivation au changement des personnes incarcérées

Par

Jennifer Harvey

École de criminologie

Faculté des Arts et des Sciences

Rapport de stage présenté à la Faculté des Arts et des Sciences

En vue de l'obtention du grade de Maîtrise (M.Sc.)

28 novembre 2011

Sommaire

De nombreuses études ont été menées afin d'explorer les facteurs de réceptivité auprès des personnes incarcérées. D'ailleurs, plusieurs méta-analyses démontrent que les traitements qui tiennent compte de la réceptivité de la clientèle affichent un plus grand taux de succès. Par contre, plusieurs variables doivent être évaluées afin d'améliorer nos connaissances sur les facteurs de réceptivité reliées aux traitements correctionnels. Outre les facteurs connus qui influencent la motivation aux changements, tels que les facteurs de risque et de protection ainsi que les facteurs internes et externes, serait-il possible que d'autres facteurs aient également une influence significative sur la motivation ? Par ailleurs, le risque que représente une personne incarcérée peut-il avoir un impact considérable sur sa motivation à s'engager dans un processus de changement ? Afin de répondre à ces questions, nous avons complété un stage à l'établissement de détention de St-Jérôme et des études de cas ont été réalisées auprès de quatre individus incarcérés à cet endroit. Tout au long du stage, nous avons analysé la perception du risque de ces individus et nous avons constaté que ce facteur avait véritablement une influence sur leur motivation au changement. À cet égard, l'évaluation de ce facteur contributif pourrait permettre aux intervenants correctionnels de mieux cibler les personnes incarcérées qui seraient les plus aptes à bénéficier des interventions correctionnelles.

Mot clés: réceptivité, motivation au changement, processus de changement.

Abstract

Numerous studies have focused on receptivity factors as a means of intervening on behalf of incarcerated individuals. In fact, several meta-analyses have displayed that those treatments which took into consideration receptivity factors proved to be more successful than those which did not. Nevertheless, among the receptivity factors, many variables remain to be studied in order to further our understanding of these important elements, such as the motivation to change of incarcerated individuals as well as their motivation to become involved in a process of change. Aside from the known elements which influence an individual's motivation to change, such as protection and risk factors as well as internal and external factors, is it possible that other factors also have a significant influence upon such motivation? In other words, could an individual's perception of the risk they present influence their motivation to change? In order to explore these questions, a field placement was completed at the St-Jérôme Detention Centre and case studies were completed with four individuals incarcerated at this facility. All throughout the placement, we analysed these individual's perception of their risk and we observed that this factor truthfully had an influence upon their level of motivation. In this regard, further studies regarding this factor could allow correctional workers to better identify those inmates who could benefit from correctional interventions.

Key words: receptivity, motivation to change, process of change.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 5 |
| CHAPITRE I : RECENSION DES ÉCRITS | 8 |
| 1. MOTIVATION AU CHANGEMENT | 8 |
| 1.1. Importance de la motivation au changement | 8 |
| 1.2. Les concepts de risque, de besoin et de réceptivité | 9 |
| 1.3. Définitions de la motivation | 11 |
| 2. ÉTAPES DU CHANGEMENT | 12 |
| 2.1. Six étapes de Prochaska, Norcross et Diclemente | 12 |
| 2.2. Entrevue motivationnelle de Miller et Rollnick | 16 |
| 3. FACTEURS INFLUENCANT LA MOTIVATION | 20 |
| 3.1. Facteurs externes et internes | 20 |
| 3.2. Théorie de l'autodétermination | 22 |
| 3.3. Facteurs de protection et de risque | 22 |
| 3.4. Conclusion | 23 |
| CHAPITRE II : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DURANT LE STAGE | 25 |
| 1. PROBLÉMATIQUE ET DESCRIPTION DES OBJECTIFS DU STAGE | 25 |
| 2. DESCRIPTION DES OBJECTIFS CLINIQUES | 27 |
| 2.1. Nos responsabilités | 27 |
| 2.2. Les entrevues | 28 |
| 2.3. Le système DACOR et les outils d'évaluation du risque | 29 |
| 2.4. La consultation des professionnels | 30 |
| 2.5. L'ensemble des données | 30 |
| CHAPITRE III : MILIEU DE STAGE | 31 |
| 1. DESCRIPTION DU MILIEU DE STAGE | 31 |
| 1.1. Mandat de l'organisme et processus de référence | 31 |
| 1.2. Description de l'évaluation initiale | 31 |
| 1.3. Description des interventions proposées | 32 |
| 2. FONCTIONNEMENT DU MILIEU DE STAGE | 33 |
| 2.1. Enjeux déontologiques et éthiques | 33 |
| 2.2. Travail multidisciplinaire | 35 |
| 2.3. Contingences institutionnelles | 36 |
| CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DU MATÉRIEL | 38 |
| 1. YVON | 38 |
| 1.1. Portrait global | 38 |
| 1.2. Situation actuelle | 40 |
| 1.3. Projets futurs | 41 |
| 2. KEVIN | 42 |
| 2.1. Portrait global | 42 |
| 2.2. Situation actuelle | 43 |
| 2.3. Projets futurs | 44 |
| 3. PETIT | 44 |
| 3.1. Portrait global | 45 |
| 3.2. Situation actuelle | 45 |
| 3.3. Projets futurs | 46 |

| | |
|--|----|
| 4. SÉBASTIEN | 46 |
| 4.1. Portrait global..... | 46 |
| 4.2 Situation actuelle..... | 48 |
| 4.3 Projets futurs | 48 |
| CHAPITRE V : ANALYSE DU MATÉRIEL ET INTERPRÉTATION | 49 |
| 1. LES ÉTUDES DE CAS | 50 |
| 1.1 Yvon..... | 50 |
| 1.2 Kevin..... | 52 |
| 1.3 Petit | 55 |
| 1.4 Sébastien | 59 |
| 2. LES ÉTAPES DU CHANGEMENT | 62 |
| 2.1 Six étapes de Prochaska, Norcross et Di Clemente | 62 |
| 2.2. Entrevue motivationnelle de Miller et Rollnick..... | 64 |
| 3. FACTEURS INFLUENÇANT LA MOTIVATION | 67 |
| 3.1 Facteurs externes et internes | 68 |
| 3.2 Théorie de l'autodétermination | 69 |
| 3.3 Facteurs de protection et de risque..... | 70 |
| 3.4 Risque perçu..... | 72 |
| CHAPITRE VI : CONCLUSION..... | 75 |
| ANNEXE A | 77 |
| ANNEXE B | 78 |
| RÉFÉRENCES | 80 |

INTRODUCTION

La notion du risque ainsi que la gestion du risque ont reçu énormément d'attention dans le cadre de la recherche académique au cours des 20 dernières années. L'émergence d'une perspective de gestion de risque a grandement enrichi le système de justice canadien en menant au développement de structures théoriques qui guident les cliniciens ainsi que l'élaboration des politiques correctionnelles (McMurren et Ward, 2004). Depuis quelques années, la recherche n'est plus exclusivement orientée vers la gestion du risque, mais également vers l'intervention correctionnelle ainsi que la réhabilitation.

À cet égard, beaucoup d'attention a été portée sur la notion de la réceptivité, puisque cet élément a une influence significative sur la façon dont un traitement est administré et sur l'efficacité d'un traitement (McGuire, 2002). Plusieurs méta-analyses démontrent que des recherches additionnelles devront être réalisées afin d'améliorer les connaissances sur certains éléments importants des traitements correctionnels, tels que la motivation au changement des personnes incarcérées ainsi que leur motivation à s'engager dans un processus de changement (Andrews, Bonta, & Wormith, 2006 ; McMurren, Theodosi, et Sellen, 2006 ; McMurren et Ward, 2004).

De surcroît, une meilleure connaissance de la motivation au changement des personnes incarcérées permettrait aux intervenants de sélectionner adéquatement les individus aptes et réceptifs à participer aux programmes correctionnels. Par ailleurs, la sélection efficace des candidats participant aux programmes correctionnels est importante dans le domaine correctionnel puisque l'allocation des ressources demeure une priorité, dans un contexte budgétaire restreint, pour le système de justice pénale.

À l'heure actuelle, les intervenants n'évaluent pas le niveau de motivation des personnes incarcérées par rapport au changement ni à quelle étape du processus de changement elles se situent. L'identification de ces éléments pourrait permettre aux intervenants de mieux cibler la population carcérale qui pourra bénéficier des interventions qui sont offertes dans les institutions. La motivation au changement chez les délinquants a révélé que

parmi les facteurs contributifs, aucun ne concernait la perception du risque que présentait la personne incarcérée. Dans cette optique, il devenait donc intéressant d'étudier en profondeur l'influence de la perception du risque que présente un délinquant sur son niveau de motivation face au changement.

Afin d'approfondir les connaissances sur la motivation au changement ainsi que le risque perçu comme facteur influençant celle-ci, un stage au Centre de détention de St-Jérôme a été réalisé. Plus précisément, l'établissement de détention de St-Jérôme est une prison pour hommes adultes qui purgent une sentence provinciale. Au Canada, les sentences provinciales sont d'une durée de moins de deux ans. Pendant cinq mois, nous avons donc joué le rôle d'une agente de probation dont les tâches primaires étaient de compléter l'évaluation initiale des personnes ayant reçu une sentence entre six mois et deux ans moins un jour. Ceci nous permettait de cibler les facteurs de risque de chacun des cas et d'évaluer les projets de sortie des personnes incarcérées. Cette expérience nous a permis de peaufiner nos habilités professionnelles et de mieux nous familiariser avec le système carcéral provincial. De plus, nous avons réalisé des études de cas plus approfondies auprès de quatre personnes incarcérées au Centre de détention de St-Jérôme afin d'atteindre nos objectifs de recherche.

En somme, ce rapport de stage est axé sur l'exploration du risque perçu comme facteur influençant la motivation au changement et ce, dans l'objectif de permettre aux intervenants de mieux agir auprès d'une clientèle carcérale impliquée dans un processus de changement. Le premier chapitre porte sur une recension des écrits qui présentent les facteurs influençant la motivation au changement ainsi que les techniques existantes pour intervenir à ce niveau auprès de cette clientèle. Le deuxième chapitre est consacré à la description et à la justification des activités qui ont été réalisées durant le stage ainsi qu'aux objectifs cliniques que nous nous sommes fixés. Le troisième chapitre est dédié à la présentation du milieu de stage. Nous y retrouvons notamment le mandat de l'établissement de détention de St-Jérôme, la description des interventions proposées, les enjeux éthiques, le travail multidisciplinaire ainsi que les contingences institutionnelles. Le quatrième chapitre est constitué du matériel clinique recueilli auprès de quatre

personnes incarcérées à l'établissement de détention de St-Jérôme. Le matériel est présenté sous forme d'études de cas dans lesquelles nous mettons l'accent sur leur niveau de motivation. Par la suite, une analyse du matériel clinique recueilli en regard de ce qui est soulevé dans la littérature scientifique seront présentées. En conclusion, nous mettons en valeur nos observations concernant le risque perçu de nos quatre cas et nous terminons en identifiant certaines limites de notre stage ainsi que des recommandations pour des recherches futures.

CHAPITRE I : RECENSION DES ÉCRITS

1. MOTIVATION AU CHANGEMENT

1.1. Importance de la motivation au changement

La motivation des personnes incarcérées représente un aspect important de l'intervention correctionnelle. Cependant, la motivation au changement de ces individus, jusqu'à maintenant, a reçu peu d'attention dans la littérature académique et professionnelle (McMurren et Ward, 2004). Cette situation est le résultat d'une attention plus marquée accordée au risque et à la gestion du risque depuis les 20 dernières années.

Le travail des chercheurs canadiens, britanniques et américains a mené au raffinement des théories sur la réhabilitation ainsi qu'à la création de lignes directrices concernant les meilleures pratiques (McGuire, 2001). Ces efforts ont également permis d'identifier ce qui fonctionnait le mieux dans le domaine correctionnel (Andrews et Bonta, 1998). L'émergence d'une perspective de gestion du risque et d'un modèle de réhabilitation portant sur le risque et sur les besoins des personnes incarcérées a mené au développement d'un ensemble de structures théoriques qui guide les cliniciens ainsi que l'élaboration des politiques (McMurren et Ward, 2004).

Depuis quelques années, la recherche ne porte plus exclusivement sur la notion du risque, mais également sur le traitement correctionnel et la réinsertion sociale. Ainsi, de meilleures pratiques d'intervention correctionnelle ont été établies et ces mesures visant la réduction de la criminalité et le taux de récidive sont devenues une partie intégrante des pratiques (McGuire, 2001). Parmi les sujets de recherche en lien avec le traitement, nous retrouvons le concept de réceptivité, qui influence la façon dont un traitement est administré. D'ailleurs, plusieurs méta-analyses démontrent que les traitements qui tiennent compte de la réceptivité de la clientèle affichent un plus haut taux de succès (McGuire, 2002). Cependant, parmi les facteurs de réceptivité, plus particulièrement les facteurs de réceptivité spécifique, plusieurs variables restent à être évaluées afin d'améliorer les connaissances sur ces éléments importants des traitements correctionnels. Plus particulièrement, la motivation au changement des personnes incarcérées ainsi que

leur motivation à s'engager dans un processus de changement représentent des questions à approfondir (Andrews, Bonta, et Wormith, 2006 ; McMurren, Theodosi, et Sellen, 2006 ; McMurren et Ward, 2004).

De surcroît, la motivation au changement est cruciale dans la prise en charge des délinquants pour plusieurs raisons. Par ailleurs, les programmes qui considèrent la réceptivité de leurs participants ont plus de succès (McMurren et Ward, 2004). De plus, la motivation au changement représente un sujet d'intérêt pour la planification fiscale puisque l'allocation des ressources demeure une priorité dans un contexte budgétaire restreint.

1.2. Les concepts de risque, de besoin et de réceptivité

La motivation au changement représente un élément de la réceptivité générale, qui fait partie du modèle de risque, de besoin et de réceptivité élaboré par Andrews, Bonta et Hodge en 1990. Les programmes qui tiennent compte des facteurs de risque, des besoins et de la réceptivité augmentent l'efficacité des interventions correctionnelles. De plus, des méta-analyses suggèrent que ces trois facteurs sont associés aux diminutions significatives des taux de récidive (Dowden et Andrews, 2004).

Le premier des principes de Andrews, Bonta et Hodge (1990) est celui du risque. Ce principe stipule que l'intensité du programme correctionnel devrait correspondre au niveau de risque que présente la personne incarcérée. Par exemple, un détenu qui présente un risque élevé devrait bénéficier d'un programme d'intensité élevée (Parhar, Wormith, Derkzen, et Beauregard, 2008). Des méta-analyses complétées par Dowden et Andrews (1999a) ainsi que par Lipsey (1995) démontrent l'efficacité de ce principe.

Selon le deuxième principe, soit celui du besoin, les programmes correctionnels devraient cibler les facteurs criminogènes des personnes incarcérées, soit les facteurs qui mènent au comportement criminel, afin d'être efficaces (Andrews et Bonta, 1998). Par exemple, les fréquentations des pairs délinquants, les attitudes antisociales, les relations matrimoniales criminalisées ou l'absence de telles relations, et la toxicomanie représentent tous des

facteurs criminogènes, ou bien des facteurs de risque dynamiques, et c'est en se concentrant sur ces éléments dans le cadre d'un programme correctionnel que l'intervention obtiendra du succès (Andrews, Dowden, & Rettinger, 2001 ; Dowden & Andrews, 1999a, 1999b, 2000 ; Lipsey, 1995 ; Losel, 1995).

Le troisième principe, soit celui de la réceptivité, suggère que le style et le mode de service utilisés dans le cadre d'un programme correctionnel devraient correspondre au style d'apprentissage des personnes incarcérées (Dowden et Andrews, 2004). La réceptivité peut être générale ou spécifique, la première faisant référence à l'approche qui est utilisée pour intervenir auprès des personnes incarcérées, telle que l'approche cognitivo-comportementale. Jusqu'à maintenant, la recherche a démontré que l'approche cognitivo-comportementale représentait la meilleure technique d'intervention dans les milieux correctionnels (Dowden & Andrews, 1999a, 1999b, 2000 ; Garrett, 1985 ; Hill, Andrews, & Hoge, 1991 ; Izzo & Ross, 1990 ; Lipsey, 1995 ; Losel, 1995). La recherche démontre également que les interventions qui incorporent ces éléments dans les programmes correctionnels, soit la réceptivité ainsi que l'approche cognitivo-comportementale, sont associées aux taux de récidive les plus faibles (Andrews, Zinger, et al., 1990). Pour ce qui est de la réceptivité spécifique, les programmes doivent être adaptés aux caractéristiques uniques de chaque participant afin de favoriser l'apprentissage. Entre autres, l'intelligence, la personnalité et la motivation doivent être considérées lorsqu'un intervenant désire adapter son programme aux personnes incarcérées (Dowden et Andrews, 2004).

L'effet de ces trois principes s'accroît s'ils sont tous pris en compte lors d'une intervention correctionnelle et le succès des programmes correctionnels est étroitement lié à ceci. Dans le cadre de la recherche effectuée sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité, c'est ce dernier facteur qui a été le moins étudié jusqu'à maintenant. Plus précisément, la motivation au changement, qui est un élément de la réceptivité spécifique, demeure un sujet qui nécessite une analyse en profondeur afin de mieux comprendre ce principe (Parhar, Wormith, Derkzen, et Beauregard, 2008).

1.3. Définitions de la motivation

Avant de poursuivre la recherche sur la motivation au changement comme facteur de réceptivité générale et afin de mieux la comprendre, il faudra définir la motivation.

Selon Deci et Ryan (1985), la motivation est un processus chez un organisme qui donne du sens aux stimuli internes et externes et qui ensuite dirige la réaction dans le but de satisfaire un besoin. À un certain moment, la motivation était plutôt analysée d'un point de vue biologique et peu de temps après, elle fut plutôt conçue comme un trait de personnalité ou une problématique. Ainsi, la motivation était définie comme un attribut et le désir de changer était perçu comme une qualité que les gens possédaient ou non (Kenndey, 2000). Ces définitions, cependant, ne considéraient pas les facteurs dynamiques qui influençaient le désir d'un individu à changer son comportement.

Miller et Rollnick (1991) définissent la motivation au changement comme « la probabilité qu'une personne s'engage et continue à s'engager dans une stratégie ». Plus particulièrement, la motivation peut être perçue comme un processus interpersonnel qui est par la suite influencé par plusieurs facteurs dynamiques.

Dans *Le Petit Robert*, la motivation est définie comme « l'action des forces, conscientes ou inconscientes, qui déterminent le comportement (sans considération morale aucune) ». Mais la notion de motivation est beaucoup plus complexe que celle décrite par le dictionnaire. La direction, l'intensité et la persistance du comportement menant au changement peuvent être influencées par plusieurs facteurs, internes et externes (Lecavalier, Marcil-Denault, Denis, Maltais, et Mantha, 2004). La motivation s'inscrit donc dans un processus dynamique qui peut fluctuer et, dans ce rapport, nous allons explorer davantage les facteurs qui influencent la motivation au changement.

2. ÉTAPES DU CHANGEMENT

2.1. Six étapes de Prochaska, Norcross et Diclemente

Plusieurs des changements qui surviennent dans la vie sont inévitables, souvent en dehors du contrôle de l'individu. Cependant, l'être humain est tout de même en mesure d'effectuer des changements dans sa propre vie s'il le souhaite vraiment (Lecavalier, Marcil-Denault, Denis, Maltais, et Mantha, 2004). Prochaska, Norcross et Diclemente se sont questionnés à ce sujet et, en 1994, ils ont publié le livre « *Changing for Good* », qui explore justement les facteurs associés au changement. À la suite de leurs recherches, menées auprès de milliers de gens qui ont effectué des changements dans leurs vies, ils ont conclu que le changement se faisait à travers différentes étapes, bien identifiables, qui forment une séquence obligatoire mais non linéaire (Prochaska, Norcross, et Diclemente, 1994).

Selon ces trois chercheurs, ce modèle transthéorique rend compte de tous les processus de changement possibles, mais ils ne stipulent pas que les étapes sont franchies d'un seul coup. D'après leurs études, 90% des personnes en processus de changement parcourent le cycle à plusieurs reprises avant de le compléter. En effet, un individu peut demeurer longtemps à une étape, puis passer rapidement à travers les suivantes, comme il peut s'arrêter et reprendre à un stade antérieur au bout d'un certain temps (Lecavalier, Marcil-Denault, Denis, Maltais, et Mantha, 2004). Toutes les variations sont possibles, elles dépendent simplement des capacités personnelles et des facteurs environnementaux, mais selon ce modèle, toutes les étapes doivent être franchies pour compléter un changement.

La recherche de Prochaska, Norcross et Diclemente permet de comprendre ce qui est impliqué dans un processus de changement et, par conséquent, elle permet à la personne qui l'amorce de mieux s'y préparer et d'en saisir tous les impacts. Dans leur ouvrage, Prochaska et ses collègues proposent un certain nombre de principes concernant les diverses étapes du changement. Premièrement, ils décrivent le changement comme un processus, soit quelque chose qui évolue dans le temps et, plus précisément, il est non linéaire, qui suppose plusieurs retours (vérifications que ce que l'on laisse ne nous

convient plus, lassitude des efforts à fournir pour atteindre un nouvel objectif, découragement). Le changement apporte également un déséquilibre, compte tenu du fait que c'est une période de turbulence accompagnée de sentiments intenses qui peuvent aller de l'excitation au découragement, en passant par le doute, l'espoir, l'inconfort, le sentiment d'une compétence accrue, le malaise, avec des variations d'humeur et d'énergie. Le changement est donc le produit d'une balance entre les avantages et les inconvénients reliés à une situation donnée. Deuxièmement, Prochaska et ses collègues stipulent que la résistance au changement est inhérente au processus : le principe d'homéostasie chez l'humain implique qu'un équilibre, même malsain, sera conservé jusqu'à ce que la balance penche en faveur d'un nouvel équilibre. Finalement, ce processus est exigeant puisqu'il demande énergie, persévérance et capacité de se projeter dans le temps.

Prochaska et ses collègues suggèrent que le changement s'effectue en six étapes précises et qu'à chaque étape correspond un état d'esprit ainsi que des préoccupations et des enjeux pour le clinicien. Les six étapes du changement sont présentées ci-contre.

i) La précontemplation

La première étape est celle de la précontemplation et à ce stade, la personne est soit plus ou moins consciente de ses difficultés, soit découragée par le changement, soit peu disposée à changer. Elle ne se rend pas compte des conséquences risquées de son comportement et ne veut pas les voir. En principe, à ce stade, la personne ne va pas demander de l'aide puisqu'à ses yeux, ce sont les autres qui ont un problème, pas elle. Lorsqu'elle demande de l'aide, c'est souvent sous la pression extérieure qu'elle reçoit de la part de sa famille, de ses amis ou de son employeur. La personne s'investit peu et espère souvent que le fait de consulter va satisfaire son entourage. Elle peut apporter quelques changements à sa vie, mais retourne habituellement à son comportement antérieur lorsque la menace ou la pression cessent. C'est aussi à cette étape qu'il y a le plus de risque d'abandon de la démarche (Lecavalier, Marcil-Denault, Denis, Maltais, et Mantha, 2004).

Dans le cadre d'un processus d'intervention correctionnelle, il est important pour l'intervenant d'établir, à ce stade-ci, un lien de confiance avec le délinquant, de connaître la perception que la personne a elle-même de sa criminalité, d'amener la personne à s'interroger, à douter de sa perception, ainsi que d'éviter la confrontation, qui renforce la résistance et le déni.

ii) La contemplation

À cette étape-ci, la personne est plus consciente de son problème et elle pense plus sérieusement à apporter des changements dans sa vie. La souffrance est parfois plus présente et la personne est plus réceptive à la nécessité de changer. L'information qu'elle reçoit a donc plus de chance d'être analysée et traitée. Lorsqu'une personne se retrouve à l'étape de la contemplation, elle a un grand désir de parler et elle veut explorer ainsi que comprendre toutes les implications du changement envisagé. Elle se sent également déchirée entre les avantages liés au changement et les désavantages de celui-ci. Cette étape est celle de l'ambivalence et malgré ses bonnes intentions, la personne peut demeurer longtemps à contempler le changement sans passer à l'action.

Les objectifs de l'intervention, à ce stade-ci, sont de favoriser la prise de conscience, de susciter l'espoir par rapport au changement, de contrer la peur de l'échec et d'aider la personne à surmonter l'ambivalence.

iii) La préparation

À la troisième étape, la personne peut avoir effectué des tentatives de changement et elle a assimilé beaucoup d'informations. Elle a appris de son passé et souhaite passer à l'action dans un futur relativement rapproché. C'est souvent un événement marquant, tel qu'un décès, un problème de santé ou une incarcération, qui renforce tout à coup la prise de conscience et la décision. La personne a donc confiance qu'elle peut arriver à son objectif et son énergie est mobilisée en faveur de l'action. Elle n'a pas nécessairement éliminé toute son ambivalence et peut avoir besoin de préciser ses buts et priorités. Cette étape est importante pour éviter un échec futur, mais plus la personne est consciente de ce

qu'elle aura à faire et des conséquences inévitables du changement, moins il y aura de risques qu'elle revienne en arrière.

Les objectifs de l'intervenant, à cette étape-ci, sont donc d'encourager la motivation dont fait preuve la personne et de maximiser les chances de réussite en lui fournissant un plan de rechange et des stratégies d'adaptation aux obstacles envisagés.

iv) L'action

L'étape de l'action est celle où la personne modifie son comportement et son environnement pour surmonter ses difficultés. Elle tente d'enrayer un comportement qu'elle juge insatisfaisant pour le remplacer par un comportement susceptible de lui procurer davantage de satisfaction. Elle utilise toutes les stratégies qu'elle connaît pour arriver à ses fins, mais elle peut avoir besoin d'un certain encadrement pour choisir les plus pertinentes et les plus efficaces. C'est de loin l'étape qui nécessite le plus d'énergie et d'efforts, mais c'est également la plus gratifiante, puisqu'elle est directement reliée au sentiment d'efficacité personnelle. Les modifications qui sont apportées à cette étape sont plus visibles et suscitent habituellement les encouragements de la part de l'entourage. Le danger concernant l'action est d'en faire le synonyme du changement et de sous-estimer les autres étapes, qui peuvent être aussi importantes dans le processus. C'est l'étape la plus évidente de modification du comportement, mais ce n'est pas la seule. La prise de conscience des émotions, de la perception de soi-même et de ses pensées sont aussi des éléments essentiels puisqu'ils soutiennent l'action du changement.

À cet étape, l'intervenant doit s'assurer de renforcer les nouveaux comportements et de soutenir la motivation par rapport aux conséquences du changement, telles que la solitude, la perte d'amis, les réactions négatives de l'entourage et la perte de plaisir.

v) Le maintien

À cette étape-ci, la personne a réussi concrètement à modifier son style de vie. Non seulement le comportement insatisfaisant a été modifié, mais les sources d'insatisfaction et de frustration sont de plus en plus claires. La personne est plus responsable d'elle-

même et elle sait davantage comment agir pour améliorer sa qualité de vie. L'ancien comportement n'est toutefois pas complètement disparu et les tentations de l'adopter à nouveau demeurent présentes. Les changements apportés doivent donc être consolidés pour éviter des retours en arrière ou des rechutes. Cette étape ne se caractérise pas par une absence de changement, mais par une continuité du processus. En fait, si la personne ne demeure pas active pour maintenir ses nouvelles habitudes, elle risque de céder encore une fois à ses anciennes mauvaises habitudes.

Il est donc important, à ce stade-ci, de consolider les changements et de renforcer les nouvelles habitudes de vie, de prévenir les retours en arrière, d'utiliser la rechute comme un outil d'apprentissage et de recadrer les événements déclencheurs lors d'une rechute.

vi) L'intégration

Cette étape finale constitue le but ultime du processus de changement et laisse croire que le nouveau comportement sera maintenu d'une façon relativement stable dans le temps. Il n'existe pas de garantie absolue qu'aucun retour en arrière ou aucune rechute ne surviendront, mais certains critères permettent d'évaluer si un changement est intégré chez la personne. Entre autres, la personne elle-même ne craint plus le retour aux anciens comportements. Elle a besoin d'une moins grande vigilance pour éviter la tentation, tout en reconnaissant qu'une certaine vulnérabilité peut subsister chez elle. La personne se sent plus libre dans ses déplacements. Elle a également apporté des changements majeurs dans son style de vie, et ces nouvelles habitudes sociales ainsi que les modifications dans son environnement la font se sentir bien. Ainsi, le recours à l'ancien comportement n'est plus perçu comme un besoin.

2.2. Entrevue motivationnelle de Miller et Rollnick

En s'inspirant des travaux sur les étapes du changement, Miller et Rollnick (1991) ont avancé l'hypothèse selon laquelle la plupart des personnes sont ambivalentes face au changement. Ils ont donc développé l'approche motivationnelle qui vise à encourager le changement du comportement et des valeurs criminelles par le biais de l'exploration de l'ambivalence à changer, de l'analyse des désavantages et bénéfiques rattachés au mode de vie criminel et de diverses méthodes pour placer l'individu dans un état de dissonance

cognitive. Selon cette approche, l'état d'ambivalence est normal. Pour Miller et Rollnick, l'ambivalence face au changement est trop souvent considérée comme étant du déni ou de la mauvaise volonté. Ils estiment que le rôle de l'intervenant est d'aider l'individu à mieux comprendre cette ambivalence en lui permettant de l'exprimer librement grâce à une écoute empathique.

Entre 1980 et 1991, Miller et Rollnick ont mis au point leur approche, qui se veut incitative et la moins menaçante possible (Lafortune, 2007). L'approche motivationnelle a donc été développée en réaction aux interventions privilégiant l'affrontement direct. À ce jour, l'approche motivationnelle a été utilisée auprès d'une clientèle délinquante variée et ces techniques sont généralement utilisées en guise de préparation à une offre de service ou de traitement (Kennedy & Serin, 1999). L'approche motivationnelle vise une alliance thérapeutique basée sur le soutien, l'écoute, l'acceptation inconditionnelle, l'empathie et le respect des choix de la personne. Elle évite autant que possible l'établissement d'une relation supérieur-inférieur entre le client et l'intervenant et prône le sentiment d'efficacité personnelle chez le premier. L'intervenant accompagne la personne prise en charge et met en place les conditions nécessaires afin d'augmenter la motivation de celle-ci et de favoriser son engagement dans un changement (Miller, 1995).

La stratégie générale de l'approche motivationnelle se divise en deux phases. La première vise à dresser un portrait global de la situation actuelle du contrevenant tout en tentant de faire progresser celui-ci vers la décision de changer. La deuxième étape vise à consolider la décision de changement et à débiter les actions pour y donner suite, notamment en faisant appel à un plan d'action et à l'implication de personnes significatives (Lafortune, 2007). L'approche motivationnel entend amener la personne à passer d'un stade de changement à un autre. L'intervenant doit donc en premier lieu identifier le stade auquel l'individu se situe, puis, il doit envisager une intervention appropriée au cheminement de la personne (Miller, 1991). La prochaine section présente les neuf principes généraux de l'entretien motivationnel présenté par Lafortune (2007) et qui, aux yeux de plusieurs (Rossignol, 2001), sont importants à respecter.

i) Respect de la personne

Adopter une attitude empathique signifie tenter de percevoir les choses au travers des yeux du contrevenant. Cela implique, notamment, d'éviter les pièges de l'expertise, du paternalisme, de l'autoritarisme ou de l'étiquette diagnostique.

ii) Procéder à une analyse des désavantages et des avantages du mode de vie : balance décisionnelle.

La balance décisionnelle est un outil intéressant et utile pour donner une image complète de la situation d'autrui. On demande au contrevenant de peser le pour et le contre de ses comportements criminels et problématiques. D'un côté de la balance se trouvent les éléments favorisant le statu quo et de l'autre, les éléments favorisant le changement.

iii) Tenter de créer des dissonances cognitives

Tenter de créer une dissonance cognitive ou d'amplifier le sentiment de discordance interne, c'est amener l'individu à voir la contradiction qui peut s'installer entre sa situation actuelle et la situation à laquelle il aspire. Il peut s'agir de comparer, par exemple, la valeur des actes du contrevenant, sa situation actuelle et la situation qu'il désire et qu'il projette pour l'avenir ou ses paroles et ses actes. Il faut alors bien doser l'inconfort provoqué afin d'éviter que le contrevenant en vienne à douter de ses capacités à modifier la situation.

iv) Éviter la confrontation directe et l'affrontement

L'entretien motivationnel ne recourt ni à l'argumentation ni au débat pour confronter la personne à ses problèmes. Devant un intervenant qui argumente et qui le confronte trop directement, le contrevenant se sent attaqué, participe moins à l'intervention, résiste et adopte un point de vue opposé à celui de l'intervenant pour retrouver une liberté d'action. Toute personne dont la liberté personnelle est réduite tente de retrouver une certaine marge de manœuvre. Lorsque la liberté d'agir et l'autonomie sont menacées, le contrevenant est davantage attiré par le comportement indésirable.

v) Le travail des résistances

Dans l'approche motivationnelle, la résistance est un avertissement signifiant à l'intervenant qu'il utilise une stratégie qui ne correspond pas au stade de changement où se situe la personne aidée. Si un contrevenant n'est pas en accord avec le point de vue de l'intervenant, il n'est pas nécessairement en train de nier. Dans cette approche, il faut être convaincu que le contrevenant est une personne ambivalente et non un adversaire. S'il résiste fortement aux suggestions ou aux interventions, il importe de ne pas forcer la note et d'apprendre à composer avec résistance temporairement.

vi) Renforcer le sentiment d'efficacité personnelle

Selon Lafortune (2007), le concept d'efficacité personnelle a tout d'abord été élaboré par Bandura en 1995. Il renvoie à la croyance qu'ont les individus que leurs actions peuvent avoir un impact sur leur situation. On peut l'opposer aux notions d'impuissance ou d'aliénation. Il faut donc chercher une manière de présenter les désavantages du mode de vie criminel sans que cela n'ait un impact négatif sur le sentiment de compétence des contrevenants. Il faut permettre aux personnes aidées de croire qu'une éventuelle démarche et que les actions qu'elles pourraient entreprendre auront un impact significatif. Soutenir le sentiment d'efficacité personnelle, c'est affirmer au contrevenant qu'il a la capacité de modifier son comportement. Par exemple, pour soutenir le contrevenant dans sa capacité de changer, on peut s'enquérir des changements antérieurs qu'il est parvenu à réaliser. La remémoration d'expériences antérieures réussies aide à démontrer que ceci est possible.

vii) Reconnaître la liberté de choix d'autrui

Un dernier élément des interventions motivationnelles consiste à rappeler aux contrevenants la liberté de choix et d'action qu'il leur reste. Personne ne peut les forcer à prendre une décision qui irait à l'encontre de leur désir profond. Ils ont, au fond, la responsabilité d'entreprendre une démarche et ce, en s'engageant sincèrement ou non.

viii) Lorsque la décision de changer est prise, établir un plan d'action

Lorsque le contrevenant est prêt à s'engager dans une démarche, le ton et la forme du discours changent. La disposition au changement est fugace. Elle représente pour

l'individu une rupture d'équilibre. Le retour à l'état antérieur paraît donc toujours plus facile que le mouvement vers l'inconnu. Le rôle de l'intervenant est alors déterminant : il doit être en mesure d'informer et de conseiller le contrevenant par rapport aux différentes démarches possibles, mais il est essentiel qu'il lui ait demandé auparavant la permission de le faire.

ix) Impliquer des personnes significatives dans l'intervention

Lorsque bien gérée par l'intervenant, l'implication d'une personne significative peut augmenter la motivation au changement des contrevenants. On sait, par exemple, que les contrevenants ont des probabilités plus élevées de poursuivre un traitement où les proches jouent un rôle actif (Miller, 1995). Lorsqu'en communauté, le contrevenant sera fortement encouragé à participer aux séances avec une personne significative. Lors de ces rencontres, la personne significative sera invitée à participer activement à l'intervention. L'accent sera alors mis sur la nécessité, pour le contrevenant et son proche, de collaborer.

En fonction de cette approche, il sera important de respecter les principes décrits ci-dessus durant les entrevues qui seront menées auprès des personnes incarcérées afin de favoriser leur cheminement vers le changement. D'ailleurs, plusieurs recherches démontrent que l'approche motivationnelle augmente significativement la motivation au changement (Easton et coll., 2000 ; Mendel et Hipkins, 2002 ; Sinha et coll., 2006 ; Stein et coll., 2006 ; Vanderberg, 2003).

3. FACTEURS INFLUENÇANT LA MOTIVATION

Il existe plusieurs étapes distinctes dans le processus de changement ainsi que plusieurs méthodes efficaces pour intervenir auprès d'une clientèle délinquante qui se retrouve dans un processus de changement. Les divers facteurs qui influencent la motivation au changement et seront donc présentés ci bas.

3.1. Facteurs externes et internes

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la motivation d'un individu à changer et ceux-ci sont souvent groupés en facteurs externes et internes. Pour ce qui est des premiers, selon Lafortune, ils concernent tous les éléments de l'environnement et de l'entourage de la personne qui peuvent avoir une influence sur sa motivation à changer, tels que la gravité des problèmes rencontrés, le temps et l'énergie qu'il faut investir dans une démarche de changement ou même les obstacles qu'il faut surmonter pour avoir accès à des services (Lafortune, 2007). Les rôles et les responsabilités de l'individu constituent des limites imposées par la vie adulte, sociale et professionnelle (Lecavalier et coll., 2004). Dans le même ordre d'idées, peu d'actions posées quotidiennement sont justifiées par la satisfaction d'accomplir la tâche pour elle-même, puisque les actions de la plupart des individus sont majoritairement motivées extrinsèquement, dans le sens où elles ont pour but un résultat extérieur. En ce qui concerne les personnes incarcérées, nous pouvons supposer que la participation aux interventions correctionnelles et les suivis criminologiques est justement motivée par la possibilité d'être libérées plus rapidement et par le soutien des membres de leurs familles. Nous devons donc tenir compte de ces éléments externes lors des suivis que nous réaliserons dans le cadre du stage.

Parmi les facteurs internes qui influencent la motivation au changement, nous retrouvons la reconnaissance du problème, la prise de décision et le niveau de responsabilité, soit des éléments qui sont tous propres à la personne. La mesure dans laquelle l'individu admet qu'il a un problème, son niveau de responsabilisation, la maîtrise qu'il croit avoir réellement d'un problème, ainsi que la confiance en ses moyens sont d'autres exemples de facteurs internes (Lafortune, 2007). La motivation intrinsèque renvoie à une action accomplie pour la satisfaction inhérente à l'activité elle-même, le plaisir ressenti ainsi que le défi qu'elle représente, et l'action permet d'expérimenter les sentiments positifs liés à l'exercice et à l'extension de ses capacités personnelles (Lecavalier et coll., 2004). Nous pouvons donc conclure que les besoins primaires et les désirs profonds des personnes incarcérées auront un lien direct avec leur motivation interne et il sera donc important de tenir davantage compte de ces éléments lors de nos entretiens.

3.2. Théorie de l'autodétermination

Plusieurs théories ont été mises de l'avant afin de décrire les origines de la motivation et parmi celles ci, nous retrouvons la théorie de l'autodétermination. Cette dernière considère que l'interaction entre les forces externes agissant sur la personne ainsi que les motifs internes de la personne influencent la motivation de cet individu (Perreault, 2007). Les facteurs internes de l'autodétermination ressemblent à des pulsions primaires, puisqu'ils sont innés, et ce comportement est renforcé lorsque les besoins intrinsèques d'un individu sont satisfaits, tels que le sentiment de compétence et le sentiment d'autonomie (McMurren, 2009). Les facteurs externes, quant à eux, sont des éléments qui peuvent survenir naturellement dans la vie de la personne et sont également influencés par les relations sociales de l'individu. La théorie de l'autodétermination propose également que les facteurs culturels d'un individu ont une influence sur le niveau de motivation, plus précisément sur la qualité de cette motivation.

Les conditions qui supportent le sentiment de compétence et d'autonomie d'un individu encouragent par la suite une motivation supérieure et par conséquent, une meilleure performance, persistance et niveau de créativité. À l'inverse, les individus qui ont un faible sentiment de compétence ou d'autonomie risquent de voir un impact important sur leur bien-être et par la suite leur niveau de motivation (Perreault, 2007).

Les dynamiques du bien-être psychologique a donc des implications considérables sur le niveau de motivation d'un individu. À cet égard, l'entrevue motivationnelle de Miller et Rollnick (1991) s'agence naturellement avec la théorie de l'autodétermination puisque cette technique vise à encourager le client à trouver lui-même des raisons pour lesquelles il devrait changer son comportement plutôt que d'inciter un intervenant à imposer le changement (Markland, Ryan, Tobin et Rollnock, 2005 ; Vansteenkiste et Sheldon, 2006). Ainsi, l'entrevue motivationnelle permet aux individus de passer de la motivation extrinsèque, donc d'un comportement inspiré par des contingences externes, à la motivation intrinsèque, c'est-à-dire à un comportement autodéterminé (Deci et Ryan, 2000). La théorie de l'autodétermination permet également de comprendre davantage les

composantes de la motivation intrinsèque et l'utilisation de l'entrevue motivationnelle facilite le passage de la motivation extrinsèque à la motivation intrinsèque.

3.3. Facteurs de protection et de risque

Plusieurs chercheurs sont d'avis que la présence des facteurs de risque et de protection influence la participation ou la non-participation à un comportement délinquant (Hawkins, Herrenkohl, Farrington, Brewer, Catalano, Harachi, 2000 ; Lipsey et Derzon, 1998 ; Wiebush, Baird, Kinsberg, et Onek, 1995). Lorsque présents, les facteurs de risque augmentent les chances pour individu de s'impliquer dans la criminalité, tandis que les facteurs de protection diminuent ces probabilités.

Les facteurs de risque ou de protection sont composés de plusieurs éléments, tels que des caractéristiques individuelles comme l'intelligence, les valeurs et les croyances (Fergusson & Horwood, 2002 ; Resnick, Ireland, et Borowsky, 2004), les liens familiaux (Canter, 1982 ; Piquero et Sealock, 2004), la réussite académique (Blum, Ireland, et Blum, 2003 ; Rowe, Vazsonyi, et Flannery, 1995), la qualité des fréquentations (Moffitt, Caspi, Rutter, et Silva, 2001 ; Smith et Paternoster, 1987) ainsi que des expériences négatives vécues dans son quartier (Fagan, Van Horn, Hawkins, et Arthur, 2007).

De toute évidence, les facteurs de risque et de protection présents dans la vie d'une personne ont inévitablement une influence sur sa motivation intrinsèque et extrinsèque.

3.4. Conclusion

Jusqu'à présent, les éléments qui ont été étudiés peuvent être divisés en deux catégories, soit les facteurs externes ou extrinsèques, qui caractérisent l'environnement de la personne, et les facteurs internes ou intrinsèques, qui caractérisent les délinquants en eux-mêmes. À cet égard, nous nous questionnons à savoir si un facteur qui jumelle les deux catégories mentionnées ci-dessus pourrait avoir une influence sur la motivation au changement. Plus précisément, est-ce que la perception d'un individu (facteur interne) par rapport au risque qu'il présente (facteur externe) pourrait avoir une influence significative sur sa motivation à s'engager dans un processus de changement ?

Par exemple, si un individu fréquente des pairs marginaux et qu'il ne reconnaît pas l'influence négative qu'ont sur lui ses amis, on peut dire que cette personne n'a pas une perception réaliste de sa situation. En conséquence, si cette personne participe à un programme correctionnel, il est probable que sa motivation soit utilitaire puisqu'elle désire tout simplement obtenir sa libération conditionnelle plus rapidement. À l'inverse, si nous sommes face à un individu qui fréquente des pairs marginaux mais que celui-ci reconnaît qu'il est négativement influencé par ses connaissances et qu'il désire changer son cercle d'amis, nous pouvons conclure que cette personne a une perception plus réaliste de sa situation. De cette manière, si elle participe à un programme correctionnel, il est fort probable qu'elle soit réellement motivée à modifier son comportement. Notre questionnement nous amène donc à réaliser des suivis criminologiques auprès des personnes incarcérées afin d'étudier leur perception quant aux facteurs de risque qu'elles présentent dans le but de déterminer si celle-ci influence leur niveau de motivation au changement.

Somme toute, la littérature nous démontre qu'afin d'approfondir nos connaissances dans le domaine de la motivation au changement, il est nécessaire d'obtenir un consensus concernant la motivation des personnes incarcérées, de mener une étude cohérente des facteurs qui l'influencent, d'adopter une approche systématique pour la mesurer ainsi que de développer de meilleures pratiques afin d'augmenter la motivation des personnes incarcérées (McMurren et Ward, 2004). Dans le même ordre d'idées, la recherche scientifique demande qu'une étude systématique de la motivation au changement des personnes incarcérées soit effectuée. C'est ce qui a été exploré dans le cadre de ce stage.

CHAPITRE II : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES **ACTIVITÉS RÉALISÉES DURANT LE STAGE**

1. PROBLÉMATIQUE ET DESCRIPTION DES OBJECTIFS DU STAGE

Puisque la planification des interventions correctionnelles demeure une priorité dans un contexte budgétaire restreint, il est important de bien gérer les ressources disponibles (McMurren et Ward, 2004). À cet égard, les personnes incarcérées qui bénéficient de ces interventions doivent être adéquatement sélectionnées et pour ce faire, les professionnels du système carcéral doivent bien connaître les facteurs de réceptivité qui mènent à l'engagement au traitement. En ce sens, les principes du risque, des besoins et de la réceptivité, tels qu'ils ont été proposés par Andrews et Bonta (1990), permettent de mieux cibler quelles interventions offrir aux personnes incarcérées. Cela étant dit, les facteurs de réceptivité ont reçu beaucoup moins d'attention dans la littérature que les deux autres principes, ce qui a fait en sorte que nos connaissances les concernant sont moins approfondies (McMurren et Ward, 2004).

Parmi la littérature sur les facteurs de réceptivité spécifiques, la recherche sur la motivation au changement mérite une attention particulière (Andrews, Bonta, et Wormith, 2006 ; McMurren, Theodosi, et Sellen, 2006 ; McMurren et Ward, 2004). Jusqu'à maintenant, la recherche sur la motivation au changement se limite aux facteurs internes et externes ainsi qu'aux facteurs de risque et de protection qui l'influencent. Seuls les facteurs extérieurs ayant été analysés jusqu'à présent, la perception de la personne par rapport à sa situation et, en conséquence, par rapport à sa motivation à changer son comportement déviant n'a pas été étudiée.

Ce stage de maîtrise avait donc comme objectif général d'explorer le risque perçu comme élément influençant la motivation au changement et ce, dans le but d'approfondir les connaissances sur ce facteur de réceptivité. Afin de rencontrer cet objectif, des entrevues approfondies ont été réalisées auprès de quatre personnes incarcérées à l'établissement de détention de St-Jérôme et des suivis bimensuels ont également été complétés par la suite, et ce, afin de permettre la réalisation d'autres tâches connexes au rôle d'agent de probation. Les quatre cas ont été choisis en fonction de la diversité de leurs délits et de leur niveau de motivation. Le stage s'est déroulé sur une période de cinq mois, soit de janvier à mai 2008.

Un des objectifs spécifiques du stage était d'identifier, dans un premier temps, à quelle étape du changement se situaient les personnes contrevenantes sélectionnées. Par la suite, nous avons analysé le cheminement des détenus et après cinq mois, nous avons réévalué à quelle étape ils se situaient. Un autre objectif spécifique était d'explorer les divers facteurs qui influençaient le niveau de motivation au changement, telle que la perception des délinquants quant au risque qu'ils présentaient. Le but de ce stage était de mieux comprendre si la perception du risque des personnes incarcérées jouait un rôle sur leur niveau de motivation. Plus précisément, nous nous cherchions à savoir si ceux qui reconnaissaient le risque qu'ils présentaient étaient plus motivés à changer leur comportement que ceux qui ne le reconnaissaient pas.

Les observations faites en lien avec les objectifs académiques du stage seront présentées en détail au chapitre IV, sous la forme de quatre études de cas. Brièvement, la première étude de cas est celle de Yvon, âgé de 35 ans, qui purge une première peine privative de liberté de 18 mois pour production de cannabis. Il possède également des antécédents de conduite avec facultés affaiblies. Le deuxième cas est celui de Kevin, qui est âgé de 21 ans et qui purge également une première peine d'incarcération de 15 mois pour production de cannabis et possession d'arme à feu. Monsieur n'a aucune condamnation antérieure. Le troisième cas est celui de Petit, âgé de 32 ans, qui purge actuellement une sentence de 9 mois d'incarcération pour agression armée et voies de fait sur un agent de la paix. Il a plus de 18 condamnations antérieures, principalement pour des actes violents.

La dernière étude de cas est celle de Sébastien, âgé de 19 ans, qui purge une première peine d’incarcération au niveau adulte, d’une durée de 10 mois, pour infraction de lésions corporelles et bris de probation. Depuis le début de l’enfance, il a commis de nombreux actes violents et a déjà séjourné dans un centre de réadaptation pour jeunes délinquants.

2. DESCRIPTION DES OBJECTIFS CLINIQUES

Sur le plan clinique, l’objectif général du stage visait le développement des habiletés professionnelles et cela a été accompli en adoptant les fonctions d’une agente de probation en milieu carcéral. Les tâches qui ont été réalisées au cours de ce stage ont favorisé la protection de la société et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, ce qui correspond à la mission des Services correctionnels du Québec.

Un des objectifs spécifiques de ce stage était de se familiariser avec le système carcéral provincial et ce, autant par rapport aux lois et règlements qui gouvernent ce milieu qu’à la clientèle incarcérée. À cet effet, une compréhension adéquate de la Loi sur le système correctionnel du Québec, qui établit les principes généraux qui doivent guider tous les intervenants du système correctionnel du Québec, était essentielle au bon déroulement du stage (Sécurité publique Québec, 2007). En ce qui a trait à la connaissance de la clientèle, il était nécessaire de se familiariser avec eux ainsi qu’avec les méthodes privilégiées d’intervention auprès de cette dernière. Ceci a également été rendu possible par la lecture des lois et règlements du milieu et par des discussions avec des collègues de travail. Il est important de noter que nos capacités de travailler en équipe, de partager des idées avec eux, ainsi que de contribuer aux tâches et aux responsabilités du groupe ont représenté des éléments essentiels au bon déroulement du stage.

2.1. Nos responsabilités

Dans le cadre de nos fonctions d’agente de probation, nous avons la responsabilité de produire une évaluation complète du risque que présentaient les détenus ainsi que de dresser leurs profils criminels, d’analyser leurs projets de sortie et d’établir un plan d’intervention, afin de leur fixer des objectifs à respecter lors de leur incarcération. Nous étions également responsables d’évaluer leur possibilité de réinsertion sociale et de

fournir les renseignements nécessaires à la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Pour bien compléter cette tâche, nous avons effectué une cueillette d'informations de nature diverse, mais principalement en conduisant des entrevues auprès des clients, en consultant des documents officiels ainsi que d'autres professionnels. Cette cueillette de données sera présentée de manière plus détaillée dans une section ultérieure. En ce qui concerne la production des rapports, mentionnons qu'un agent de probation d'expérience produit environ huit évaluations par mois. Pour notre part, nous avons produit en moyenne trois à quatre évaluations par mois, compte tenu du fait que nous avons aussi des objectifs à respecter concernant le volet recherche. Ceci nous a permis de bien maîtriser les tâches et fonctions d'un agent de probation, tout en atteignant les objectifs académiques.

2.2. Les entrevues

La réalisation d'entrevues nous a aidés à développer plusieurs capacités, telles que le sens de l'observation face au comportement des détenus, la perception de l'affect et l'habileté à réagir adéquatement aux propos des détenus. Avant de réaliser nos propres entrevues, nous avons assisté à ceux de notre superviseur de stage ainsi qu'à ceux de quelques collègues de travail et ce, afin d'observer les diverses techniques utilisées dans le milieu carcéral. À la suite de cette période initiale d'apprentissage d'une durée de deux semaines, nous avons réalisé nos propres entrevues sans l'assistance d'un superviseur. Cependant, le superviseur de stage a assisté à quelques-unes de celles-ci afin de s'assurer que nous développions bien nos capacités. De plus, nous avons assisté de nouveau à des entrevues de collègues au cours du stage afin de nous permettre de comparer notre façon de faire avec celle d'autres professionnels et de poursuivre notre apprentissage quant à l'intervention individuelle auprès des personnes incarcérées. À la suite des entrevues réalisées auprès des quatre cas, nous avons procédé à la retranscription des notes et ce, afin de mieux pouvoir analyser ces cas à la fin du stage.

De surcroît, l'entretien motivationnel a été utilisé durant ces entrevues afin d'accroître la motivation au changement des individus. Nous avons bien étudié cette approche avant d'intégrer le milieu du stage et nous en avons même discuté avec notre superviseur afin de nous assurer que cette technique soit bien utilisée. Cette approche nous a permis

d'établir un lien thérapeutique plus étroit avec les quatre personnes que nous avons suivies lors du stage. L'entretien motivationnel nous a également permis de mieux identifier le niveau de motivation de ces dernières et nous a grandement aidé à les guider dans leur cheminement vers le changement.

Tel qu'il le fut décrit dans le chapitre II, nous nous sommes référé aux étapes du changement de Prochaska, Norcross, et Diclemente (1994) pour nous guider lors de la réalisation de nos entrevues approfondies. Ainsi, nous avons pu identifier à quelle étape du changement se retrouvaient les personnes incarcérées et nous avons été en mesure d'apporter des points intéressants afin de les aider, dans certains cas, à atteindre les étapes subséquentes.

2.3. Le système DACOR et les outils d'évaluation du risque

Parmi les outils officiels qui peuvent être consultés, nous retrouvons le système informatique DACOR (dossiers administratifs correctionnels), qui est utilisé à l'échelle provinciale. À l'aide de ce système, il est possible d'obtenir des renseignements sur les détenus, tels que leurs condamnations antérieures, le type de peine infligée et leur cheminement carcéral. Il était important de maîtriser ce système afin de faciliter la cueillette de données et d'être en mesure d'accomplir nos tâches adéquatement. Une formation professionnelle sur l'utilisation de ce système informatique a donc été suivie durant la première semaine du stage pour nous permettre de remplir notre rôle d'agente de probation le plus tôt possible.

L'échelle structurée du risque tout récemment implantée au niveau provincial, soit le LS/CMI (Level of Service/ Case Management Inventory), est l'outil officiel servant à l'évaluation des détenus, et à l'aide de cet instrument, les données sur les caractéristiques du délinquant sont compilées. Administrer cette évaluation est une des tâches des agents de probation et c'est pourquoi une formation de deux jours sur l'échelle LS/CMI a été complétée en tout début de stage. À l'aide de cet outil, il est possible d'évaluer le risque que présentent les délinquants dans diverses sphères de leur vie, ainsi que de cibler le niveau de besoin par rapport à chacune de ces sphères. Cet outil permet également

d'identifier les éléments de réceptivité pour chacun, ce qui permet d'accommoder l'intervention aux besoins de chaque délinquant.

2.4. La consultation des professionnels

La consultation de différents professionnels qui œuvrent auprès des personnes incarcérées représente une autre manière d'améliorer ses connaissances et ses pratiques dans le domaine correctionnel. Ces ressources nous ont permis d'obtenir de plus amples renseignements sur les détenus et de cette manière, nous avons pu mieux compléter nos rapports. De plus, cela nous a permis d'accroître nos capacités à travailler en équipe.

2.5. L'ensemble des données

À la fin de la cueillette de données auprès des détenus, il était essentiel de prendre en considération l'ensemble des informations pour effectuer une évaluation et analyser les données. Dans cette optique, nous devons faire preuve de bon jugement dans nos évaluations et justifier nos conclusions. Afin d'accomplir ces tâches, nous avons eu recours aux lois et règlements utilisés au sein du système correctionnel. De plus, notre superviseur se chargeait de lire nos rapports afin d'en assurer la qualité. Elle était également en mesure d'offrir des suggestions pour améliorer lesdits rapports. Nous prenions donc le temps d'intégrer les commentaires de notre superviseuse, d'apprendre de nos erreurs et d'appliquer les conseils qui nous avaient été donnés aux situations ultérieures.

Une analyse approfondie de chaque cas nous permettait par la suite de dresser un plan d'intervention correctionnelle, selon les besoins de la personne incarcérée. Nous devons établir les priorités dans chacun des cas et identifier les ressources disponibles pour répondre aux besoins de la personne. À cette étape-ci, il était important de bien justifier les plans d'intervention que nous avons conçus et de nous assurer que le client comprenait bien l'ensemble du plan ainsi que la raison derrière chaque objectif.

Finalement, tout au long du stage, il était important de tenir compte des valeurs cliniques en vigueur dans le milieu carcéral, de demeurer professionnelle dans nos fonctions d'agente de probation et de respecter les droits de la clientèle. Bref, toutes ces activités

nous ont permis de nous perfectionner sur le plan du travail clinique, d'entreprendre un travail académique et d'approfondir une réflexion critique sur l'intervention.

CHAPITRE III : MILIEU DE STAGE

1. DESCRIPTION DU MILIEU DE STAGE

1.1. Mandat de l'organisme et processus de référence

Ce stage s'est déroulé au Centre de détention de St-Jérôme, qui est rattaché au ministère de la Sécurité publique du Québec. Cet organisme a comme mandat de favoriser la protection de la société et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, dans le respect de leurs droits fondamentaux (Sécurité publique Québec, 2007). La mission de cet organisme est de s'assurer que les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire, propice à leur développement collectif et ce, dans le respect de leurs droits et libertés individuelles (Sécurité publique Québec, 2007). La clientèle que nous retrouvons dans cet établissement est composée d'adultes masculins et elle se divise en deux types. Le premier comprend ceux qui sont déjà condamnés et qui purgent un terme d'incarcération d'une durée de moins de deux ans. Le second groupe comprend, quant à lui, des individus qui sont en détention préventive, donc en attente de leur procès. Les interventions utilisées par les Services correctionnels du Québec favorisent une approche unique et adaptée à leur mission et ces interventions doivent être adéquates, significatives et mesurées. Elles visent une dynamique de respect et de dignité de la personne (Sécurité publique Québec, 2007).

1.2. Description de l'évaluation initiale

Les agents de probation qui travaillent au sein du Centre de détention de St-Jérôme complètent une évaluation initiale de certaines personnes incarcérées, soit de celles qui ont écopé d'une sentence provinciale entre six mois et deux ans moins un jour. Notons qu'ils ont 21 jours à la suite de la condamnation du sujet pour compléter cette évaluation.

Celle-ci vise à évaluer et à cibler des facteurs de risque et de besoin qui pourraient être tenus en compte par des programmes correctionnels.

Lors de l'évaluation initiale, les agents de probation ont recours à une première entrevue auprès de la personne incarcérée et ce, afin de leur permettre de remplir l'outil LS/CMI décrit plus haut. Cette première entrevue dure environ deux heures et une fois l'évaluation initiale terminée et rédigée, la personne incarcérée est rencontrée à nouveau par son agent de probation afin de discuter du plan d'intervention correctionnelle. Plus particulièrement, ce plan établit les objectifs que le délinquant devra rencontrer au cours de sa sentence. Par la suite, il est possible pour la personne incarcérée de rencontrer son agent de probation tout au long de son incarcération, si elle désire discuter de certains aspects, mais officiellement, le processus d'évaluation initiale est complété à cette étape-ci.

1.3. Description des interventions proposées

Parmi les interventions qui sont proposées au Centre de détention de St-Jérôme, nous retrouvons plusieurs programmes qui visent à préparer les personnes incarcérées à réintégrer la société. Il y a entre autres le programme PAIX, qui permet aux individus de travailler sur leur problème de violence, des ateliers de sensibilisation et de conscientisation à la toxicomanie ainsi que des ateliers sur le développement des habilités sociales. Pour les Inuits, il existe également un programme intitulé « QAJAQ », qui vise à travailler l'ensemble des problématiques décrites ci-dessus, mais qui est spécialement conçu pour les Inuits.

Parfois, les personnes incarcérées participent volontairement aux programmes, sans même en parler à leur agent de probation préalablement. D'autres participent aux programmes offerts seulement après avoir pris connaissance de leur plan d'intervention correctionnelle, alors que certains refusent catégoriquement d'y participer. De façon générale, il n'y a pas de critère d'exclusion aux programmes. Les personnes incarcérées peuvent y participer, même si elles ne sont pas aux prises avec la problématique traitée. De plus, ces programmes sont de très courte durée, soit d'une à deux semaines, compte

tenu du fait que les sentences provinciales sont également de courte durée et du fait que la population carcérale fluctue constamment. Lorsqu'un détenu débute un programme, il s'engage à participer aux cours qui sont offerts cinq jours par semaine, habituellement à raison d'une demi-journée chacun. Afin de compléter le programme avec succès, il devra être présent aux séances, y participer activement et faire les devoirs qui lui sont demandés. Ceux qui ont réussi le programme reçoivent un certificat à la fin de celui-ci. Par la suite, la Commission québécoise des libérations conditionnelles tiendra compte de leur participation à ces programmes au moment d'évaluer leur possibilité de mise en liberté.

2. FONCTIONNEMENT DU MILIEU DE STAGE

2.1. Enjeux déontologiques et éthiques

La déontologie représente un ensemble de règles, de devoirs et d'obligations lié à l'exercice d'une profession. Dans le cadre de ce stage, il était très important de respecter le code de déontologie carcéral, et bien qu'aucune situation délicate ne soit survenue durant notre stage, nous aurions pu nous référer au code de déontologie si cela avait été nécessaire. D'un point de vue global et en tant que clinicien en criminologie, nous avons la responsabilité de respecter les lois en vigueur dans la société et nous devons adhérer aux principes du respect des droits de la personne et du traitement juste et équitable. Nous avons également le devoir et la responsabilité d'agir dans nos fonctions avec objectivité, impartialité et de manière à éviter tout conflit d'intérêt. Dans le même ordre d'idées, nous avons le devoir de consulter une autorité compétente si nous avons le sentiment de contrevenir à l'un ou l'autre de ces concepts. Dans le cadre de nos fonctions quotidiennes, plusieurs défis risquaient de se présenter. Tout spécialement, cinq enjeux étaient à garder à l'esprit relativement au respect des enjeux déontologiques.

Premièrement, il était important d'être conscient de l'environnement dans lequel nous nous retrouvions et en conséquence, il était déconseillé de discuter de sujets délicats avec nos collègues de travail. Compte tenu du fait que nous étions dans un centre de détention où les détenus pouvaient circuler librement, nous devons être prudent par rapport aux

renseignements personnels que nous aurions pu dévoiler à nos collègues de travail. Il était important de demeurer vigilant puisqu'un détenu aurait pu profiter de ces informations et les utiliser pour compromettre notre sécurité par la suite.

Deuxièmement, il ne fallait pas laisser s'installer une routine dans nos fonctions d'agente de probation, car cela aurait pu mener à de la négligence et nuire à la qualité de nos rapports. Malgré le fait que nous avons occupé le rôle d'agente de probation seulement pour une courte période, nous avons eu la responsabilité de rédiger de nombreux rapports et ceux-ci risquaient d'être similaires. À cet égard, il était important d'évaluer chaque cas d'une façon individualisée.

Troisièmement, les liens qui se sont développés tout au long du stage devaient demeurer professionnels, que ce soit avec la clientèle incarcérée ou avec nos collègues. Compte tenu du statut de la clientèle, il était très important de maintenir un lien thérapeutique et de ne pas devenir trop familier avec elle, non seulement pour notre propre sécurité, mais également pour préserver notre rôle d'autorité. Quant à nos collègues de travail, nous devons maintenir des relations professionnelles en leur démontrant du respect. Dans le même ordre d'idées, si nous constatons qu'un collègue de travail agissait d'une manière inappropriée, il était de notre responsabilité d'évaluer la situation et de déterminer si nous devons intervenir. D'ailleurs, si une telle situation s'était produite, nous aurions certainement pu approcher le collègue de travail en question en lui demandant de nous expliquer les fondements de ses agissements, puisque que nous étions en stage afin d'apprendre le plus possible de nos collègues. Par la suite, nous aurions pu partager nos opinions avec nos collègues. Ceci aurait donc permis de clarifier la situation auprès des autres professionnels.

Quatrièmement, dans le cadre de ce stage, les détenus nous ont confié à l'occasion certaines informations sous le sceau de la confidentialité. Cependant, si un détenu nous avait confié des renseignements pouvant compromettre la sécurité de l'établissement, d'un membre du personnel ou d'un codétenu, il est certain que nous aurions partagé cette information avec une autorité supérieure.

Dernièrement, du point de vue de la recherche, nous avons développé une fiche signalétique ainsi qu'un formulaire de consentement afin de bien réaliser l'objectif du projet de recherche, d'assurer la confidentialité des participants ainsi que leur droit de retrait de participation à l'étude en tout temps. Ces documents se retrouvent d'ailleurs en annexe du présent rapport et chacune des quatre personnes incarcérées ayant participé aux entrevues approfondies a rempli ces formulaires.

2.2. Travail multidisciplinaire

Le travail d'agente de probation exige une connaissance approfondie de divers éléments liés au milieu correctionnel, tels que les types de criminalité et l'évaluation du risque. Afin d'améliorer leurs connaissances et habilités en intervention correctionnelle, les agents de probation participent à des formations continues qui sont offertes chaque année par une panoplie d'organismes. Évidemment, compte tenu des contraintes budgétaires, seulement une proportion des agents de probation participe, chacun son tour, aux formations qui sont offertes et dès leur retour au bureau, ils partagent leurs apprentissages avec leurs collègues. De cette manière, ils continuent d'apprendre et de cheminer autant sur le plan professionnel que personnel.

En ce qui concerne l'équipe de travail, plus particulièrement, à l'établissement de détention de St-Jérôme, nous retrouvons une équipe de neuf agents de probation au moment où notre stage s'est déroulé et chacun avait des spécialités. Certains se spécialisaient auprès des délinquants inuits, d'autres étaient bilingues, donc pouvaient intervenir autant auprès d'une clientèle anglophone que francophone, et d'autres encore se spécialisaient en délinquance sexuelle.

De façon générale, une réunion mensuelle avait lieu entre les agents de probation ainsi que le Directeur des services professionnels, soit le superviseur immédiat des agents de probation. Lors de ces rencontres, les gens pouvaient échanger de nouvelles informations, partager des inquiétudes qu'ils avaient ou encore, proposer de nouvelles idées liées au

déroulement de leurs tâches quotidiennes. À l'occasion, des rencontres supplémentaires ont été organisées afin de renseigner les agents sur de nouvelles procédures.

Les agents de probation travaillaient en collaboration avec plusieurs autres professionnels afin de compléter leurs tâches quotidiennes. Ils travaillaient entre autres avec les responsables des programmes afin d'obtenir de plus amples renseignements sur la participation d'un détenu aux programmes. À d'autres moments, ils collaboraient avec le travailleur social de l'établissement, à la suite d'interventions menées auprès d'un détenu, ou avec des agents correctionnels, pour en connaître davantage sur le comportement du détenu dans le pavillon. Quant aux organismes extérieurs, les agents de probation travaillent en collaboration avec les policiers et ce, afin d'obtenir des renseignements sur les délits commis par la personne incarcérée. Ils travaillent également avec la Commission québécoise des libérations conditionnelles, puisqu'ils partagent avec les commissaires leur opinion professionnelle quant à la possibilité d'une remise en liberté du sujet. Parfois, ils travaillent en collaboration avec les maisons de transition afin de déterminer laquelle d'entre elles les détenus pourraient envisager intégrer lors de leur remise en liberté. Finalement, des ressources spécialisées, comme le Centre d'intervention pour les délinquants sexuels (CIDS), travaillent en étroite collaboration avec les agents de probation afin de leur fournir des évaluations approfondies sur des problématiques spécifiques.

Nous pouvons donc conclure que les agents de probation bénéficient d'une large expertise et que le fait de collaborer avec d'autres ressources leur permet d'approfondir leurs connaissances et habilités professionnelles pour ainsi améliorer la qualité de leur évaluation.

2.3. Contingences institutionnelles

Au Centre de détention de St-Jérôme, les contingences institutionnelles sont régies par la Loi sur le système correctionnel du Québec. De prime abord, l'établissement est divisé en trois sections appliquant différents niveaux de sécurité, soit un pavillon à sécurité minimale, un à sécurité moyenne et un autre à sécurité maximale. Les activités et

déplacements des détenus qui se retrouvent dans ces deux derniers secteurs sont limités, tandis que les détenus du pavillon à sécurité minimale peuvent circuler librement.

En ce qui concerne les activités au quotidien, les personnes incarcérées dans le pavillon à sécurité minimale ont accès aux programmes correctionnels qui sont offerts en établissement, tout au cours de la journée. Ils peuvent occuper divers emplois à l'intérieur de l'établissement et fréquenter l'école. Les heures de circulation se situent entre 8h00 et 23h00. À 23h00, toutes les activités prennent fin et toutes les personnes incarcérées dans l'établissement sont contraintes à leur cellule pour la nuit.

Finalement, il existe des règles internes dans l'établissement que tous les détenus doivent respecter et un bris de ces conditions a pour conséquence un manquement disciplinaire. Par exemple, il est strictement interdit de consommer de la drogue ou de l'alcool, d'en faire la revente ou d'utiliser un comportement ou un langage violent. Les personnes incarcérées doivent également respecter un code de vie durant leur incarcération, ce qui peut aussi être reconnu comme des lois non écrites. Dans la société également, nous retrouvons de telles règles, par exemple, il est bien vu de tenir la porte ouverte à quelqu'un qui nous suit de près. Finalement, en établissement, les détenus respectent les aînés la grande majorité du temps, ceux qui ont plus d'expérience carcérale qu'eux, et ils demeurent courtois auprès des professionnels.

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DU MATÉRIEL

Au cours du stage qui s'est déroulé au Centre de détention de St-Jérôme de janvier à mai 2008, quatre individus condamnés à un terme d'incarcération de plus de 6 mois et de moins de deux ans ont été sélectionnés dans le but de répondre aux objectifs de la présente démarche. Dans un premier temps, ces quatre individus ont été rencontrés dans le cadre de l'entrevue initiale et par la suite, des rencontres bimensuelles ont eu lieu avec chacun d'entre eux.

Notons que les quatre individus rencontrés séjournaient tous dans le pavillon à sécurité minimale puisqu'ils ne représentaient pas un risque élevé pour la sécurité de l'établissement ou de ses membres. Notons également que ces quatre cas sont tous uniques en ce qui a trait à leur histoire personnelle, à leurs expériences judiciaires, à leurs problématiques ainsi qu'à leur niveau de motivation. Ces cas nous permettront donc de bien étudier notre problématique de recherche. Des noms fictifs ont été attribués aux quatre cas afin de préserver la confidentialité et l'anonymat de ces individus.

1. YVON

Âgé de 35 ans, Yvon purge une première peine privative de liberté de 18 mois pour production de cannabis. Il possède également des antécédents de conduite avec facultés affaiblies.

1.1. Portrait global

Provenant d'un milieu familial fonctionnel et bien structuré, Yvon rapporte avoir connu une enfance stable et saine. Ce dernier indique qu'il a toujours entretenu une relation harmonieuse avec ses parents, qui n'éprouvaient aucun malaise par rapport à la

consommation de substances psycho actives et qui n'ont jamais eu recours à la violence. Néanmoins, il n'entretenait pas de lien de qualité avec la fratrie, compte tenu qu'il était le benjamin de la famille et qu'il avait peu de points en commun avec celle-ci. Monsieur mentionne que ses parents étaient plutôt sévères lorsqu'il était jeune et qu'ils offraient un environnement structuré, avec des conséquences à ses gestes déviants.

Sur le plan scolaire, Yvon démontrait peu d'intérêt pour la matière enseignée et il s'est mérité plusieurs suspensions pour ses absences répétées. Son cheminement scolaire s'est donc avéré difficile et rendu à sa quatrième année du secondaire, il a finalement décidé d'abandonner ses études pour ainsi intégrer le marché du travail. Ses parents ne désapprouvaient pas son comportement et, au contraire, étaient heureux d'apprendre qu'il voulait travailler dans une pourvoirie, tout comme son père. Yvon a œuvré dans ce domaine de l'âge de 16 ans jusqu'à sa présente incarcération, soit pendant 20 ans, démontrant ainsi une grande stabilité sur le plan occupationnel.

Sur le plan affectif, Yvon a connu une première relation amoureuse à l'âge de 18 ans et celle-ci a duré 15 ans. Deux enfants sont nés de cette union et Yvon prétend qu'il assumait bien ses responsabilités parentales. Toutefois, le couple s'est séparé lorsque les enfants étaient encore en bas âge et ce, à la suite de l'infidélité de madame. L'ex-conjointe a déménagé à plusieurs centaines de kilomètres du domicile de Yvon et malgré la distance qui le séparait de ses enfants, il affirme qu'il a continué à assumer ses responsabilités parentales tout en maintenant une relation positive avec la mère de ses enfants.

À la suite de cette séparation, Yvon a demandé à certains de ses amis de lui vendre du cannabis dans le but de diminuer sa tristesse. Sa consommation de cannabis s'est poursuivie pendant plusieurs mois et il consommait toujours au moment de l'arrestation. Yvon consommait de l'alcool de façon modérée auparavant, mais à la suite de sa séparation, il a connu ses premiers démêlés avec la justice pour conduite avec facultés affaiblies. Monsieur a consommé plusieurs bouteilles de vin avec une amie puis conduit son véhicule pour retourner chez lui.

En ce qui concerne ses fréquentations, l'intéressé fréquentait principalement des pairs pro sociaux jusqu'à sa séparation, qu'il estime être un point tournant de sa vie. À ce moment, il a fait la connaissance de certains individus qui lui a fourni des substances illicites à plusieurs reprises. Hormis ces individus, il fréquentait tout de même des amis qui adoptaient des valeurs prosociales et il maintenait une bonne relation avec ses parents.

1.2. Situation actuelle

La séparation de Yvon l'a incité à changer d'emploi afin d'améliorer sa situation financière. Quelques temps après le début de sa nouvelle occupation, ses heures de travail ont diminué significativement. Après avoir décrit sa situation à plusieurs de ses connaissances, il a été mis en contact avec des individus impliqués dans la production de cannabis par l'entremise de son frère. Yvon a réfléchi plusieurs semaines avant d'accepter l'offre de s'impliquer dans des activités illicites et, selon lui, ce travail temporaire lui a permis de rectifier sa situation financière précaire ainsi que d'offrir un montant d'argent à ses enfants pour leurs études. Ainsi, il accepta de jouer un rôle important dans la plantation ; il aménagea le terrain utilisé pour ce projet et il s'occupa de l'entretien des plants pendant plus de deux mois. Initialement, Yvon a été informé qu'il y aurait environ 500 plants mais finalement, il a reçu plus de 4000 plants de cannabis qu'il devait planter lui-même et entretenir pendant plusieurs semaines. Il avoue que le projet était beaucoup plus gros que ce qu'il croyait et que tout au long de la plantation, il regrettait sa décision et désirait mettre fin à ses responsabilités. Cependant, il était conscient qu'il ne pouvait prendre une telle décision sans mettre en péril sa sécurité et a donc mené à terme la plantation ou, plutôt, a participé au projet jusqu'à ce que la police intervienne.

Le sujet fut mis en état d'arrestation, ainsi que ses parents, puisque ces derniers demeuraient tout près de la plantation. Ceci a grandement offusqué Yvon et le fait d'avoir impliqué ses parents dans un tel geste délinquant l'a grandement bouleversé. Tous les plants ont été saisis et il a été maintenu en détention préventive jusqu'à sa comparution devant la cour.

À 35 ans, Yvon écopa de sa première peine d’incarcération, soit de 18 mois de détention pour production de cannabis. Selon Yvon, sa motivation à s’impliquer dans les délits qui lui ont été reconnus était d’améliorer sa situation financière ainsi que d’offrir de l’argent à ses enfants pour payer leurs études plus tard.

Depuis le début de son incarcération au Centre de détention de St-Jérôme, Yvon a adopté une attitude conformiste et respectueuse envers les membres du personnel ainsi que les autres détenus et il n’écopa d’aucun manquement disciplinaire. Il s’est également impliqué dans le programme d’intégration sociale offert par l’établissement afin de faciliter son retour éventuel dans la communauté ainsi que dans le programme de sensibilisation et de conscientisation à la toxicomanie afin de réfléchir à ses habitudes de consommation.

1.3. Projets futurs

Après sa sortie, Yvon désire retourner vivre chez lui, tout près de ses parents, avec lesquels il entretient toujours de bons liens. Nous avons rejoint ces derniers lors de l’évaluation initiale et ils ont démontré un grand intérêt à soutenir et encourager leur fils lors de sa remise en liberté. Le sujet souhaite également retourner dans le domaine de la construction dès sa mise en liberté et une promesse d’embauche à plein temps a même été fournie à cet effet. Questionné à ce sujet, Yvon a mentionné que si jamais il devait faire face à une situation similaire à celle qui l’a mené à s’impliquer dans la criminalité, il pourrait travailler des heures supplémentaires à la pourvoirie afin de rencontrer ses responsabilités financières et son ancien patron nous a confirmé ceci. De plus, il a contacté son ex-conjointe et elle est ouverte à ce qu’il reprenne contact avec ses enfants. Bref, Yvon a démontré un grand intérêt pour reprendre en main sa vie et planifier son projet de sortie.

2. KEVIN

Âgé de 21 ans, Kevin purge également une première peine d’incarcération, soit de 15 mois de détention pour production de cannabis et possession d’arme à feu. Il n’a connu aucune condamnation antérieure.

2.1. Portrait global

Le sujet rapporte avoir connu une belle enfance et remarque que ses parents étaient toujours présents pour lui et ses frères et qu’ils leur offraient tout ce dont ils avaient besoin. Cependant, les parents de Kevin étaient peu disciplinés et, en conséquence, offraient peu de structure à leurs enfants. Kevin décrit ses parents comme des anciens « hippies » qui adoptaient des valeurs parfois marginales. En plus de ne pas avoir connu de conséquences pour ses comportements déviants durant l’enfance, Kevin a été gâté par ses parents, qui étaient financièrement à l’aise.

Au secondaire, le sujet s’est mis à fréquenter des pairs antisociaux et il a également débuté sa consommation de cannabis avec ces derniers. Kevin a été suspendu à plusieurs reprises pour cette consommation et, peu à peu, il a perdu l’intérêt pour ses études. Malgré ces événements négatifs, les parents du sujet ne sont pas intervenus auprès de leur fils et ne lui ont imposé aucune conséquence. Ils ont plutôt choisi de lui faire confiance et de le laisser mener sa propre vie. Finalement, en quatrième secondaire, il a mis fin à ses études pour intégrer le marché du travail.

Jusqu’à ce stade-ci de sa vie, Kevin avait toujours reçu le soutien financier de ses parents et mis à part les quelques emplois de courte durée qu’il avait occupés pendant les étés, il n’avait aucune expérience de travail. Croyant que ses parents continueraient à l’appuyer financièrement, il a eu toute une surprise lorsqu’ils lui ont annoncé qu’ils ne s’occuperaient plus de lui puisqu’il était sur le marché du travail. C’est donc à l’âge de 16 ans qu’il s’est retrouvé seul avec ses responsabilités financières. Néanmoins, il a su bien s’intégrer au marché du travail et il a réussi à se trouver un emploi dans le domaine de la rénovation et à le conserver durant deux ans.

C'est à l'âge de 18 ans que Kevin a rencontré sa copine actuelle, avec qui il a vécu sa première relation significative. Après un an de fréquentation, ils ont décidé de s'acheter une maison et ils cohabitent ensemble depuis cette période. Afin de bien s'installer, Kevin a acheté de nouveaux articles pour la maison, sans se soucier de l'aspect financier, mais il s'est rapidement rendu compte qu'il n'était plus en mesure de payer son hypothèque et tous ses comptes par la suite. Kevin vivait d'énormes stress financiers et il s'est mis à chercher des solutions pour résoudre son problème, sans discuter de tout cela avec sa conjointe.

2.2. Situation actuelle

Habitué à un mode de vie aisé et sans soucis financiers, Kevin s'est rapidement retrouvé dans une situation délicate après avoir quitté la maison de ses parents. Ne voyant aucune autre solution à ses problèmes financiers, il a décidé de s'impliquer dans une production de cannabis. Il s'est donc renseigné auprès des amis avec qui il consommait du cannabis sur les démarches à entreprendre pour réaliser son projet.

Quelques temps après, l'inculpé s'occupait de sa plantation, qui se trouvait dans son garage, en plus de travailler pour la même compagnie de rénovation, tout ça afin de financer son mode de vie luxueux. Deux mois plus tard, les policiers ont reçu une information anonyme indiquant qu'il y avait une plantation de cannabis dans la résidence de Kevin. Ils ont obtenu un mandat de perquisition et ont saisi 411 plants de cannabis, 4,8 kilos de cannabis en vrac, 18 lampes de 100 watts, une thermopompe ainsi que des documents reliant le suspect à l'adresse de la saisie. De plus, un couteau avec un manche de poing américain a été saisi à sa résidence. Selon Kevin, cette arme n'était qu'une décoration et il n'avait aucune intention de l'utiliser.

Le sujet ainsi que sa conjointe se trouvaient à l'intérieur de leur résidence au moment de la perquisition et ils ont donc été placés en état d'arrestation, puis amenés au poste de police. Aucune accusation n'a été portée contre sa conjointe et Kevin a été libéré sous

promesse de comparaître, mais il ne s'est pas présenté à sa comparution. À cet égard, il soutient tout simplement s'être trompé de date.

À 21 ans, le sujet a écopé d'une première peine d'incarcération, soit de 15 mois de détention pour production de cannabis et possession d'arme à feu. Malgré sa propre consommation de cannabis, son implication dans les délits qui lui ont été reprochés était strictement reliée à son intérêt pour le gain rapide.

Depuis le début de son incarcération au Centre de détention de St-Jérôme, monsieur n'a écopé d'aucun manquement disciplinaire, il a démontré une attitude très respectueuse envers les membres du personnel et malgré le fait qu'il a connu quelques conflits avec des codétenus, il a bien su rectifier la situation.

2.3. Projets futurs

Après sa sortie, Kevin souhaite retourner vivre chez lui avec sa conjointe et se fiancer avec elle. Lors d'un appel téléphonique à cette dernière, madame a confirmé qu'elle était prête à l'appuyer dans sa réinsertion sociale et qu'elle avait d'ailleurs très hâte à sa sortie de prison. Sur le plan occupationnel, il a exprimé son intérêt à retrouver son poste au sein de la compagnie de rénovation et a obtenu une promesse d'embauche à cet effet. Questionné quant à son comportement criminel, Kevin déclare qu'il n'aura plus recours à la criminalité dans le futur et ce, même si sa situation financière s'avérait problématique. Cependant, il ne reconnaît pas entièrement la gravité de ses gestes et il éprouve des difficultés à imaginer des solutions auxquelles il pourrait avoir recours s'il faisait face à des situations semblables dans le futur.

3. JONATHAN

Âgée de 32 ans, Jonathan purge actuellement une sentence de 9 mois d'incarcération pour agression armée et voies de fait sur un agent de la paix. Il a plus de 18 condamnations antérieures, principalement en matière de violence.

3.1. Portrait global

D'origine inuit, Jonathan est demeuré dans la ville de Kuujuaq depuis sa naissance jusqu'à son incarcération et il a été éduqué avec les valeurs et les traditions du peuple inuit. Il rapporte que ses parents étaient aux prises avec des problèmes de consommation et que la majorité des gens de son village avaient aussi un problème de consommation. De plus, il mentionne que la plupart des gens dans son village ont déjà commis des actes de violence envers autrui et envers les membres de leur famille. Le sujet a donc été exposé à des comportements déviants dès son plus jeune âge et plusieurs des membres de sa famille ont eux-mêmes été incarcérés par le passé.

Durant son adolescence, Jonathan rapporte qu'il fréquentait des amis aux valeurs pro sociales et qu'il a réussi à compléter une dixième année de scolarité. Néanmoins, il a commencé à fréquenter des pairs marginaux lorsqu'il a intégré le marché du travail et, sous leur influence, il s'est mis à consommer de l'alcool vers l'âge de 18 ans et du cannabis vers l'âge de 22 ans. Sa fiche criminelle a débuté peu de temps après puisqu'il adoptait un comportement violent et impulsif chaque fois qu'il était en état d'intoxication.

Depuis ce temps, il a reçu 18 condamnations sur une période de 12 ans, principalement pour des voies de fait sur sa conjointe, mais il a également commis des voies de fait sur des agents de la paix et il a connu de nombreux manquements aux conditions qui lui ont été imposées.

3.2 Situation actuelle

Au moment où les délits pour lesquels il purge actuellement une peine sont survenus, Jonathan avait consommé de l'alcool avec sa conjointe et plusieurs amis, puis, vers la fin de la soirée, l'accusé a insisté pour que les invités quittent, alors que madame insistait afin qu'ils restent. Furieux que sa conjointe s'oppose à lui, il a pris une bouteille d'alcool et l'a cassée sur la tête de celle-ci. Les invités ont alors contacté la police et lorsqu'ils se sont présentés sur les lieux, Jonathan a résisté à son arrestation et ont tenté de frapper les agents au visage. Ils ont alors utilisé du poivre de Cayenne afin de maîtriser le sujet. Il fut

amené au poste de police à ce moment et maintenu en détention préventive jusqu'à sa comparution en cour. À l'âge de 32 ans, il écopa donc d'une sentence de 9 mois pour agression armée ainsi que voies de fait sur un agent de la paix.

Depuis son incarcération au Centre de détention de St-Jérôme, il n'a fait l'objet d'aucun rapport de manquement disciplinaire et il a adopté un comportement plutôt timide et réservé devant les membres du personnel. Notons que monsieur a volontairement débuté des séances des AA à la prison ainsi que le programme QAJAQ, qui s'adresse aux délinquants inuits.

3.3 Projets futurs

Après sa sortie, Jonathan n'entrevoit aucun problème à reprendre sa vie commune avec sa conjointe puisqu'il mentionne s'être excusé auprès d'elle. Il prévoit également reprendre son travail de journalier et il démontre peu d'intérêt à poursuivre le programme QAJAQ, qui est offert dans le village de Kuujuaq aux citoyens bénéficiant d'une remise en liberté.

4. SÉBASTIEN

Âgée de 19 ans, Sébastien purge une première peine d'incarcération au niveau adulte. D'une durée de 10 mois, elle lui a été imposée pour infraction de lésions corporelles et bris de probation. Depuis le début de l'enfance, il a commis de nombreux actes violents et a déjà séjourné dans un centre de réadaptation pour jeunes délinquants.

4.1. Portrait global

Le père du sujet, lorsque ce dernier était jeune, occupait deux emplois et, en conséquence, était plutôt absent du domicile familial. Sébastien décrit ce dernier comme un individu sévère et agressif verbalement l'ayant beaucoup critiqué durant son enfance. C'est plutôt la mère qui se préoccupait du bien-être de ses trois enfants. Dès son jeune âge, l'accusé manifestait de sérieux troubles de comportement, était turbulent et très agressif. Diagnostiqué hyperactif, Sébastien s'est fait prescrire du Ritalin pendant plusieurs années. Cependant, ses comportements ont persisté et cela a fait en sorte que la famille élargie a refusé de le garder lorsque les parents en a fait la demande. Sébastien avoue ne

pas avoir été un enfant facile puisqu'il se rebellait et était souvent en conflit avec ses parents.

Sur le plan académique, dès son entrée au primaire, Sébastien a connu des problèmes d'apprentissage et a manifesté des troubles de comportement. Il faisait à sa tête, se battait souvent et défiait l'autorité. Plusieurs mesures disciplinaires ont été prises en conséquence et il a été suspendu de l'école à plusieurs reprises. Le sujet a fini par être orienté vers une école pour jeunes aux prises avec des troubles de comportement. Néanmoins, sa délinquance et son absentéisme se sont poursuivis dans cette nouvelle institution ; il préférait flâner avec ses amis et consommer du cannabis plutôt que d'aller à l'école. À l'âge de 16 ans, il a décidé d'abandonner l'école, après avoir passé plusieurs années au secondaire sans toutefois parvenir à compléter son secondaire un.

Après avoir perpétré des délits liés aux stupéfiants, il s'est retrouvé à plusieurs reprises dans des centres de réadaptation pour jeunes délinquants. Les dossiers révèlent qu'il était insouciant et centré sur le plaisir. De plus, il y avait chez lui une intolérance à la frustration et une absence de contrôle de l'agressivité, ce qui l'a mené à entretenir des relations conflictuelles avec ses parents. D'ailleurs, à l'âge de 17 ans, il a adopté des comportements physiques violents envers sa mère et a fait des menaces à son père. Il est comparu devant le tribunal de la jeunesse pour ces actes.

Pour ce qui est de sa consommation de substances, celle-ci débuta à l'âge de 13 ans avec des drogues douces et se poursuivit avec les drogues dures vers l'âge de 17 ans. À ce moment, une thérapie à la Maison Mélaric lui fut imposée par un juge et il la compléta avec succès. Sa consommation a donc diminué depuis ce temps, mais il abuse toutefois de plusieurs substances à l'occasion. Ajoutons que le précité a de meilleurs liens avec ses parents depuis qu'il a complété sa thérapie. Par ailleurs, depuis son jeune âge, il se battait, croyant que cela était apprécié par son père. Toutefois, en vieillissant, il s'est rendu compte que son père n'appréciait pas ses agissements. Il se sentait donc seulement valorisé par ses amis qui, eux, appréciaient son comportement violent.

4.2 Situation actuelle

Lorsqu'il a commis les délits pour lesquels il purge actuellement une peine, Sébastien avait consommé de l'ecstasy et se dirigeait vers un bar, accompagné de deux amis, afin de se procurer de la cocaïne. À ce moment, ils ont croisé des connaissances et un ami de Sébastien a eu une dispute avec une de ces dernières. Afin de défendre son ami, le sujet a donné un coup de poing au visage de la victime et celle-ci a subi une fracture.

Au moment où les délits à l'origine de la peine actuelle ont été commis, Sébastien était sous probation et il n'a donc pas respecté les conditions de celle-ci. Ajoutons que l'accusé éprouve beaucoup de difficulté à respecter des règlements ainsi que les conditions qui lui sont imposées et, en conséquence, il a connu de nombreux manquements par le passé. C'est à l'âge de 19 ans que Sébastien écopa de sa peine actuelle pour infraction de lésions corporelles et bris de probation.

Au cours de son incarcération au Centre de détention de St-Jérôme, il a écopé d'un manquement disciplinaire pour avoir utilisé un langage violent envers un membre du personnel. Au début de son incarcération, il a séjourné dans un pavillon à sécurité modérée, mais à la suite d'une réévaluation de son comportement, il a intégré le pavillon à sécurité minimale, bien que son comportement demeure toujours sous surveillance.

4.3 Projets futurs

Après sa sortie, Sébastien désire intégrer une maison de transition, ce qui pourrait l'aider à se dénicher un logement. Il désire également reprendre son emploi au sein d'une compagnie de rénovation pour laquelle il a œuvré pendant quelques mois avant son incarcération. Cependant, il ne ressent pas le besoin de participer à des programmes concernant les éléments problématiques de sa vie.

CHAPITRE V : ANALYSE DU MATÉRIEL ET INTERPRÉTATION

Notre stage de maîtrise s'est déroulé au Centre de détention de St-Jérôme et consistait plus spécifiquement en un travail auprès des détenus adultes masculins qui purgeaient une peine d'incarcération d'une durée de moins de deux ans. L'objectif général consistait à déterminer si le risque perçu représentait un élément influençant la motivation au changement des personnes incarcérées. En effet, il est possible de croire que le risque perçu est une composante importante de la motivation au changement et que cet élément est essentiel au développement de celle-ci. De surcroît, la motivation au changement des personnes incarcérées est reconnue comme un facteur très important, puisque ce critère permet de sélectionner, en partie, celles qui participeront aux traitements correctionnels et, une fois leur traitement débuté, le fait d'accroître leur motivation au changement représente une tâche primordiale (McMurren et Ward, 2004). Finalement, la motivation au changement représente un sujet d'intérêt pour la planification de l'allocation des ressources, laquelle demeure une priorité dans un contexte budgétaire restreint.

Dans un premier temps, les rencontres qui ont eu lieu avec les quatre études de cas seront présentées afin de permettre au lecteur d'observer les changements qui se sont produits durant le stage et, par la suite, un examen plus détaillé permettra d'illustrer les liens entre la recension des écrits et les études de cas.

1. LES ÉTUDES DE CAS

1.1 Yvon

Dès la première rencontre, Yvon démontrait une ouverture à l'intervention et un intérêt à partager son vécu ainsi que son cheminement criminel. Monsieur faisait preuve de transparence et d'honnêteté tout au long de nos rencontres. Le sujet exprimait beaucoup de sentiments négatifs par rapport à son comportement criminel et nous étions en mesure d'observer que l'incarcération avait eu un effet dissuasif important dès le début de sa sentence. D'ailleurs, monsieur vivait beaucoup d'humiliation puisqu'il avait toujours su adopter un mode de vie pro social et, dorénavant, il n'avait plus la confiance de ses proches. De plus, il a éprouvé des sentiments de regret tout au long de son implication dans la production de cannabis et il nous a même indiqué qu'il était très mal à l'aise avec ses responsabilités, puisqu'elles se sont avérées plus importantes que ce qu'on lui avait expliqué au début du projet. Il a donc vécu avec cette peur et cette angoisse pendant plusieurs mois, mais ne savait pas quoi faire, étant donné qu'il avait peur de ce qui pouvait arriver s'il décidait de mettre fin à son implication.

Ajoutons que l'impact qu'ont eu son comportement ainsi que son incarcération sur sa relation avec ses fils est considérable. En effet, ses enfants sont très importants pour lui et son délit s'explique en partie par son désir de prendre ses responsabilités à leur égard. Toutefois, son incarcération a fait en sorte de l'éloigner de ces derniers puisqu'il pouvait difficilement entrer en contact avec eux. Alors, reprendre contact avec ses fils est devenu la source de motivation la plus importante pour Yvon ainsi que son facteur de protection le plus influent.

Lors de nos rencontres bimensuelles, nous avons initialement identifié le sujet comme étant à l'étape de la préparation. Il semblait avoir appris de son passé, a reconnu l'événement déclencheur (sa séparation) et a reconnu l'incarcération comme un événement marquant. Ainsi, il était prêt à passer à l'action dans un futur rapproché afin de développer un mode de vie sain et pro social et ce, malgré sa séparation. Son niveau de motivation était évalué à modéré lors de nos premières rencontres, considérant le fait qu'Yvon démontrait beaucoup de craintes par rapport à sa réinsertion sociale et qu'il

vivait beaucoup d'humiliation à ce moment. En ce qui concerne la perception de son facteur de risque et de ses besoins, il reconnaissait qu'un événement déclencheur l'avait mené à poser ces gestes criminels. Plus spécifiquement, il était en mesure de reconnaître les facteurs sous-tendant sa criminalité, tels que son intérêt pour le gain facile ainsi que ses fréquentations antisociales. Il reconnaissait également l'importance de travailler ces éléments à l'aide des programmes correctionnels et profitait de nos rencontres pour discuter davantage de ces facteurs.

Yvon s'est maintenu dans l'étape de la préparation la majeure partie du temps, mais son niveau de motivation évoluait. Par ailleurs, il travaillait très fort à développer son projet de sortie et venait nous voir de façon spontanée chaque fois qu'il faisait des démarches pour se trouver un emploi afin de nous tenir au courant de ses efforts. Après quelques mois, il a réussi à se procurer deux promesses d'embauche dans ses domaines d'expertise. Il a donc amélioré sa confiance en lui en ce qui concerne ses habilités à se sortir de sa situation actuelle et avec cette hausse de confiance, son niveau de motivation a également augmenté. De plus, lors de nos rencontres, Yvon verbalisait son malaise, avouant qu'il ne se sentait pas du tout à sa place à la prison et ceci était évident lorsqu'on l'observait interagir avec ses codétenus. Il ne voulait donc plus jamais revenir en prison.

Après trois mois de rencontres, l'enthousiasme et la détermination du sujet étaient très positifs, ce qui nous a mené à évaluer son niveau de motivation comme étant élevé. Yvon avait également participé au programme d'intégration sociale offert ainsi qu'au programme de sensibilisation et de conscientisation à la toxicomanie qui avaient été initialement ciblés dans son plan d'intervention correctionnelle et il avait complété ceux-ci avec succès. Une discussion avec la responsable de ces programmes nous a révélé que le malaise d'Yvon par rapport à son incarcération l'aurait quelque peu empêché de participer de façon active aux activités de groupe, mais que ses commentaires et travaux reflétaient une profonde réflexion sur son comportement. Questionné à cet égard, le sujet nous a expliqué qu'il n'avait jamais pris conscience auparavant de la gravité des conséquences de la consommation d'intoxicants psychoactives et qu'il n'avait jamais réfléchi au rôle qu'il jouait lui-même dans le cycle de la drogue en la produisant. La

motivation au changement du sujet a légèrement diminué à la suite de sa participation aux programmes puisqu'il se sentait coupable de son comportement criminel et qu'il croyait qu'il était déjà trop tard pour remédier aux torts qu'il avait causés à la société. Néanmoins, il a réalisé, après une de nos rencontres, qu'il était tout de même plus avantageux de modifier son comportement. Il a donc repris confiance en lui au lieu de demeurer triste en raison des gestes qu'il avait posés par le passé et il était encouragé de voir qu'il avait tout de même le contrôle sur ses comportements futurs.

Vers la fin de nos rencontres, Yvon a obtenu une libération conditionnelle et nous jugeons qu'il avait alors atteint l'étape de l'action puisqu'il était prêt à modifier ses comportements dans la communauté lors de sa remise en liberté. Son niveau de motivation était très élevé à ce moment, mais il était tout de même conscient des problèmes auxquels il pourrait faire face et il était déterminé à ne pas se laisser décourager par ces obstacles.

Somme toute, Yvon reconnaissait les facteurs qui ont mené à son incarcération et il a rapidement pris conscience des conséquences de ses gestes et ce, autant par rapport à ses enfants qu'à la société en général. Quant au niveau de risque mesuré dans ce cas, l'outil actuariel LS/CMI nous a permis d'évaluer le niveau de risque et des besoins du sujet comme étant modéré. Tel qu'il le fut indiqué plus haut, Yvon était non seulement en mesure d'identifier les facteurs contribuant à sa criminalité, mais il reconnaissait également l'importance de les remettre en question et de les modifier avant une remise en liberté. En conséquence, son niveau de motivation au changement a fluctué à quelques reprises lors de son incarcération et ceci était lié à sa perception du fait d'être en mesure ou non de modifier ces facteurs.

1.2 Kevin

Dès notre première rencontre, Kevin s'est montré très respectueux et collaborateur. Il éprouvait des sentiments de regret par rapport à ses crimes et aux torts qu'il avait causés à sa copine. Au début de nos rencontres bimensuelles, il était réceptif et il démontrait un intérêt à discuter des facteurs qui l'avaient mené à poser ces gestes criminels. Néanmoins,

il démontrait beaucoup d'ambivalence quant au changement qu'il devait apporter à son mode de vie et cela était principalement relié au fait qu'il ne reconnaissait pas entièrement la gravité de ses gestes. Plus précisément, il se retrouvait dans une situation mixte puisqu'il vivait des sentiments de tristesse et de déception face à son comportement, mais il ne reconnaissait pas l'importance de changer. Nous pourrions même affirmer qu'il entretenait une pensée magique qui lui laissait croire que tout irait mieux lors de sa remise en liberté.

C'est ainsi qu'au début de nos rencontres, nous avons identifié que Kevin se situait à l'étape de la contemplation, puisqu'il adoptait le discours d'un individu se trouvant à cette étape, soit « Il me semble que je n'ai pas un si gros problème », mais de l'autre côté, « J'ai peur de perdre ma conjointe à cause des gaffes que j'ai commises ». Il vivait principalement de l'ambivalence face au changement qu'il devait apporter, une des caractéristiques principales d'un individu qui contemple le changement.

C'est donc à l'aide de l'approche motivationnelle que nous avons amené Kevin, dans un premier temps, à réfléchir aux avantages ainsi qu'aux désavantages de son comportement criminel. Évidemment, le fait que monsieur éprouvait beaucoup de sentiments de regret et de déception à l'égard de sa conjointe nous a permis d'utiliser ce facteur de protection afin d'amorcer sa réflexion quant aux conséquences de ses gestes. Tel qu'il le fut mentionné précédemment, Kevin croyait qu'il serait en mesure de mettre fin à ses actes criminels sans aucun effort. Notons qu'à ce stade-ci, il ne reconnaissait pas encore jusqu'à quel point il avait été habitué à un mode de vie luxueux et qu'il était prêt à adopter les mesures nécessaires pour continuer à s'offrir ce mode de vie. En utilisant un des principes de l'approche motivationnelle, soit celui de tenter de créer des dissonances cognitives, nous avons donc amené le sujet à voir la contradiction qui s'installait entre sa situation actuelle et la situation à laquelle il aspirait. Par la suite, Kevin a poursuivi sa réflexion personnelle et trois rencontres plus tard, il nous a affirmé qu'il n'avait jamais réalisé que le mode de vie luxueux qu'il souhaitait offrir à sa copine pour lui faire plaisir l'avait finalement éloigné de la personne la plus importante dans sa vie. Alors, à ses yeux, continuer à lui offrir un tel mode de vie ne représentait plus la solution pour se faire

pardonnez ou pour se rapprocher d'elle. C'est à cet instant qu'il s'est montré à l'écoute et ouvert à des techniques qui lui permettraient de modifier, de façon concrète, son mode de vie criminel.

À partir de cette rencontre, nous avons expliqué au sujet que nous pourrions établir un plan d'action dans un futur rapproché, mais qu'en premier lieu, il serait important qu'il se prépare au changement. Le sujet maintenait qu'il était prêt à changer et qu'il n'avait besoin d'aucune préparation et nous avons encouragé sa motivation. Ainsi, nous lui avons demandé de dresser une liste de ses buts et priorités et monsieur nous a tout simplement écrit qu'il souhaitait reprendre sa vie commune avec sa conjointe et ne plus jamais lui faire de peine en commettant des actes criminels.

Après deux rencontres additionnelles, Kevin s'est rendu compte que son entourage était composé de plusieurs éléments criminels. Nous avons été en mesure de l'apporter à reconnaître des facteurs internes ainsi qu'externes qui le poussaient à s'impliquer dans un mode de vie criminel et ces facteurs l'ont grandement aidé à préciser son plan d'action. De cette manière, Kevin s'est aperçu qu'il devait premièrement mettre fin à sa consommation de cannabis parce que ce comportement l'amenait à fréquenter des pairs criminels et parmi les objectifs qu'il s'est fixés se trouvait le désir d'améliorer la qualité de ses fréquentations. Il s'est également fixé comme objectif dans son plan d'action de laisser tomber ses valeurs criminelles, ce qui l'aiderait à choisir des moyens légitimes pour régler ses problèmes financiers. Nous l'avons beaucoup encouragé lors du développement de son plan d'action, mais nous avons aussi renforcé son sentiment d'efficacité personnelle. Puisqu'il avait évolué jusqu'à l'étape de la préparation, nous l'avons aidé à préparer les étapes suivantes et à cibler les moyens qu'il pourrait utiliser pour atteindre ses objectifs, tout en lui rappelant les obstacles auxquels il ferait probablement face. Cette technique nous a donc permis d'éviter qu'il ne se décourage en raison des obstacles qu'il pourrait rencontrer.

Nous pouvons constater que ce détenu représentait un cas idéal dans la mesure où il collaborait très bien et qu'il était très ouvert à la discussion. Durant nos rencontres, il

réfléchissait énormément et ceci se poursuivait pendant les journées qui suivaient aussi. Malgré le fait qu'il n'exprimait pas toujours ses pensées, il arrivait toujours aux séances suivantes plus motivé puisqu'il avait eu le temps d'intégrer la matière dont nous avons discuté et qu'il avait continué à cheminer positivement. Évidemment, plusieurs facteurs influençaient son comportement délinquant mais malgré cela, Kevin démontrait une motivation au changement élevée. Parmi les éléments qui ont contribué à cette motivation, nous pouvons sans doute identifier l'importance de sa conjointe comme facteur de protection, mais également la prise de conscience de l'accusé par rapport à la gravité de ses gestes et, finalement, la reconnaissance des éléments dans son entourage qui représentaient un risque qu'il adopte à nouveau un mode de vie criminel.

Quant au niveau de risque mesuré dans ce cas, l'outil actuariel LS/CMI nous a permis d'évaluer celui-ci et les besoins du sujet à faible. Malgré ce faible risque, l'inculpé aurait attribué beaucoup d'importance aux facteurs de risque dans son cas et cela l'aurait davantage motivé à s'engager dans un processus de changement. Ainsi, la perception du risque qu'il présentait était plus élevée que le risque évalué par le LS/CMI, mais cela s'est avéré positif puisque Kevin a travaillé très fort afin de diminuer ses facteurs de risque. La motivation au changement de Kevin a donc été influencée par sa perception du risque. Au début de nos rencontres, il éprouvait des sentiments de regret par rapport à sa criminalité et au mal qu'il avait causé à sa copine, mais mis à part cela, il ne reconnaissait ni l'importance de ses gestes ni l'avantage de cesser ses activités criminelles. C'est seulement lorsqu'il a pris conscience de son environnement criminel et de l'ampleur de la situation qu'il a démontré un véritable intérêt à changer et que sa motivation a augmenté. Somme toute, Kevin est passé de l'étape de la contemplation à celle de la préparation lors de son incarcération. Avant la fin de notre stage, il a obtenu une libération conditionnelle et il était motivé à mettre son plan d'action en œuvre lors de cette sortie.

1.3 Jonathan

Individu très réservé et timide, Jonathan démontrait peu d'ouverture à nos interventions lors de nos premières rencontres. Son niveau d'introspection était minimale quant aux gestes qu'il avait posés, il ne regrettait pas son comportement et il ne démontrait aucune

empathie pour sa victime. Tout comme les individus qui se retrouvent à l'étape de la précontemplation, Jonathan était plus ou moins conscient de ses difficultés et il ne se rendait pas compte des conséquences de ses actes. C'est pour ces raisons que nous avons identifié le sujet comme étant à la toute première étape du changement. De plus, soulignons que Jonathan participait déjà aux séances des AA ainsi qu'au QAJAQ lorsque nous l'avons rencontré et lorsque nous l'avons interrogé sur la motivation de sa participation, il a clairement indiqué que son avocat et le juge lui avaient suggéré de participer à de tels programmes. Tel qu'il le fut mentionné dans la section sur son projet de sortie, il n'avait aucune intention de poursuivre sa participation à des programmes correctionnels une fois libéré, ce qui confirme l'idée que sa participation n'était qu'utilitaire. À ce sujet, la littérature démontre que les individus qui se retrouvent à l'étape de la précontemplation demandent de l'aide ou ont recours à des interventions à la suite d'une pression extérieure, exercée par un membre du système de justice par exemple.

Ainsi que l'affirment Prochaska, Norcross et Di Clemente (1994), il est primordial d'établir un lien de confiance avec un client qui se retrouve à ce stade-ci ainsi que de connaître la perception qu'a la personne de sa problématique, pour ensuite l'amener à s'interroger sur sa perception. Nous avons donc passé les deux premières rencontres à tenter tout simplement d'établir un lien de confiance avec Petit. Un tel lien a été très ardu à établir puisque ce dernier avait de la difficulté à entrer en contact avec les femmes intervenantes. C'est alors que nous nous sommes renseignés auprès d'une collègue de travail qui s'occupait principalement de l'évaluation des détenus inuits et elle nous a décrit davantage leur culture et la façon dont ils communiquent avec les femmes. Cette information additionnelle nous a permis de mieux comprendre certains gestes du sujet, tel que le fait qu'il baissait la tête lorsque nous lui posions des questions ; il faisait cela par respect pour la femme et non afin d'éviter notre questionnement. Néanmoins, il demeurait réservé et exprimait peu ses émotions, comme le font de nombreux Inuits.

C'est seulement après quatre rencontres que Jonathan a réalisé que notre but n'était pas de lui faire la morale et de le juger quant aux délits qu'il avait commis. Nous lui avons donc

répété à ce moment que nous étions seulement intéressés à l'aider à cheminer dans la vie et à lui apporter le soutien nécessaire lors de son incarcération. Jonathan a finalement démontré une ouverture à notre intervention après deux mois de rencontres et nous avons souligné les bons gestes qu'il avait posés depuis son arrivée au centre de détention, tels que son bon comportement et son implication importante dans les programmes correctionnels. Ceci l'a encouragé dans sa participation, même si elle était utilitaire. Nous lui avons également demandé de réfléchir aux préoccupations des gens de son entourage quant à sa consommation ainsi qu'à son comportement violent.

Dans un premier temps, Jonathan nous a indiqué que tout le monde dans son entourage agissait de cette manière et que sa conjointe n'avait aucune préoccupation puisqu'elle lui avait pardonné ses gestes. Afin d'éviter la confrontation, nous avons inversé notre questionnement en lui demandant de penser à ses propres préoccupations en regard de sa consommation et de son comportement violent. Après avoir réfléchi à son comportement, Jonathan nous a mentionné qu'il n'était pas un individu violent lorsqu'il était plus jeune et qu'il se souvenait même d'avoir été fier de ne pas être comme les autres gens de sa communauté. De plus, il nous a dit qu'il avait partagé cette réflexion avec ses codétenus et thérapeutes lors d'une séance du programme QAJAQ et qu'il avait été encouragé par ces derniers à partager ses idées plus souvent puisqu'elles étaient significatives. Lors de la cinquième rencontre, il était content de sa réflexion, mais peu de temps après, il était revenu sur l'idée que son destin était inévitable puisque tout le monde dans sa communauté avait eu des démêlés avec le système de justice pénale.

Nous avons donc tenté de travailler les distorsions cognitives de Jonathan, tel que vu précédemment, dans le but de lui faire comprendre que lui seul était responsable de son propre destin. Un de nos objectifs était également de l'amener à réfléchir au genre de personne qu'il souhaitait être dans la vie et à se questionner à savoir si les gestes qu'il avait posés jusqu'à maintenant le rapprochaient du type de personne qu'il souhaitait être.

Malheureusement, un événement négatif est venu briser le lien de confiance qui s'était créé entre nous à la suite de son audience devant la CQLC. Jonathan n'avait pas été

recommandé par son équipe d'intervenants correctionnels pour une libération compte tenu de la gravité des délits à l'origine de la peine qu'il purgeait ainsi que des progrès minimes qu'il avait effectués depuis le début de son incarcération. Dans un premier temps, il faut mentionner que les courtes sentences que purgent les détenus sous juridiction provinciale ne leur donnent pas beaucoup de temps pour s'investir dans un programme et pour réfléchir à leur comportement déviant. Cela est encore plus vrai pour les individus qui ont plus de difficulté à reconnaître leurs problématiques, comme Petit. Le lien de confiance était difficile à construire et après plusieurs mois de rencontres, il commençait à peine à remettre en question certains éléments de sa vie. Lors d'une seule séance du QAJAQ, cependant, il a réalisé que sa participation n'était peut-être pas seulement utilitaire, mais qu'elle pourrait possiblement l'aider un jour. Néanmoins, un vote négatif de la part des commissaires de la CQLC a fait en sorte que l'ouverture de Jonathan aux intervenants du service correctionnel avait diminué. En raison du fait qu'il avait reçu de mauvaises nouvelles de la part d'un tribunal indépendant, il croyait que tous les intervenants étaient contre lui et ne voulaient pas l'aider à atteindre ses objectifs. La semaine suivant cette décision négative, Jonathan a refusé de se présenter à notre rencontre, qui représentait malheureusement notre dernière rencontre avant la fin du stage. Malgré le fait qu'il se trouvait toujours au stade de la précontemplation à la fin de notre stage, il faut mentionner qu'il a tout de même démontré une petite ouverture à l'intervention lorsqu'il s'est rendu compte qu'il n'était pas devenu la personne qu'il avait toujours souhaité être. Sa perception du risque qu'il présentait était erronée et cela a grandement influencé son niveau de motivation au changement. Plus précisément, nos analyses cliniques ainsi que le LS/CMI nous ont permis d'évaluer le niveau de risque et des besoins du sujet comme étant élevé et, au début de nos rencontres, il ne percevait pas du tout son risque comme étant aussi élevé. Dès le moment où il a réalisé qu'il était un individu violent, par contre, il a démontré une plus grande motivation à discuter avec nous et à partager ses réflexions, même si cela n'a duré que très peu de temps.

Notons que nos rencontres avec Jonathan se sont déroulées en anglais, mais que l'Inuktitut était sa langue maternelle. Conséquemment, il éprouvait beaucoup de difficultés de compréhension et cela représentait sans doute un obstacle à notre

intervention. De plus, le lien entre les hommes et les femmes pour les Inuits ne ressemble pas à celui des Québécois et il était donc difficile pour monsieur d'entrer en communication avec nous et encore plus difficile pour lui de nous faire confiance. Ces problématiques représentent des éléments de réceptivité qui ont eu une influence importante sur la qualité de notre intervention auprès de Petit.

1.4 Sébastien

Nos premières rencontres avec Sébastien se sont avérées très difficiles puisque le sujet faisait un énorme effort pour nous impressionner et nous intimider avec sa criminalité. De toute évidence, il se valorisait par ses agissements. Malgré tout, nous l'avons écouté sans porter de jugement lors de ces rencontres. Par la suite, il s'est mis à critiquer le système de justice dans le but de se venger et de partager sa frustration d'avoir été incarcéré. Nous avons cependant mis fin à l'entrevue lorsqu'il a adopté ce comportement provoquant. Lors de la séance suivante, nous avons tout de même demandé à voir le sujet et il s'est présenté avec une attitude remplie de curiosité puisqu'il croyait que nous ne voudrions plus le revoir. Il était surpris de voir que nous étions encore intéressé à travailler avec lui et il faut mentionner que notre lien thérapeutique a commencé à se créer dès ce moment.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'attitude du sujet par rapport aux délits qu'il a commis, notons qu'il minimisait ses gestes et se déresponsabilisait de ses troubles de comportements. De plus, il avait beaucoup de difficulté à respecter les règlements de la prison lors de son arrivée et son attitude envers son équipe d'intervenants correctionnels était peu respectueuse. Sébastien n'éprouvait aucune empathie envers sa victime. Ainsi, son attitude nous a mené à le situer à l'étape de la précontemplation dans un premier temps. Toutefois, quelques détails nous ont permis plus tard de le situer à l'étape de la contemplation. Plus précisément, les valeurs criminelles étaient profondément ancrées chez l'accusé et jusqu'à son incarcération, il n'avait aucun intérêt à les changer. Néanmoins, il a rapporté qu'il s'est mis à se battre dès un jeune âge afin d'être apprécié par son père puisque ce dernier se moquait de lui continuellement. Lorsqu'il a appris que ce comportement n'était pas apprécié par son père, il a cherché cette reconnaissance et cette appréciation auprès de ses amis. En conséquence, ses amis ont eu beaucoup

d'importance dans sa vie et ces derniers étaient tous de jeunes délinquants qui l'influençaient négativement.

Après quelques rencontres, Sébastien nous a révélé que ses amis l'avaient également abandonné depuis son incarcération et alors, il devait maintenant se battre pour lui-même. La tristesse qu'il ressentait à cause de cette situation nous a permis d'amener le sujet à réfléchir à la croyance qu'il possédait (selon laquelle il devait avoir recours à la violence pour être aimé), un élément qui est essentiel à l'entrevue motivationnelle de Miller et Rollnick (1991). Par ailleurs, nous avons tenté d'amplifier le sentiment de discordance interne, soit d'amener le sujet à voir la contradiction entre sa situation actuelle et la situation à laquelle il aspirait. Il a rapidement réalisé que la violence qu'il utilisait pour être proche des gens de son entourage l'éloignait, au contraire, de ces individus. Malgré cette réalisation importante, Sébastien maintenait que ces gens ne méritaient pas son amour et son amitié.

Sa motivation au changement était donc fluctuante. Dans un premier temps, il cherchait à être accepté par les autres, il présentait une ouverture à l'intervention. Toutefois, sa motivation diminuait lorsqu'il renouait avec ses anciennes croyances. Cette fluctuation nous a permis de le situer à l'étape de la précontemplation, puisque ce genre d'ambivalence face au changement se retrouve souvent chez les individus en phase de précontemplation.

Nous nous sommes donc référés à la littérature scientifique dans le but de trouver des techniques efficaces qui pourraient encourager le détenu. Par ailleurs, nous avons découvert une réussite qu'il avait réalisée auparavant, soit sa participation au programme de toxicomanie de la Maison Mélaric, l'année précédente. Nous avons donc pris cet exemple pour lui démontrer que par le passé, il avait été en mesure de travailler sur une de ses problématiques et qu'il avait réussi à diminuer sa consommation depuis ce temps. Alors, pour résoudre sa problématique de violence, nous lui avons montré qu'il avait les habilités nécessaires pour modifier son comportement s'il le désirait. Au fil des semaines,

il s'ouvrait à nos interventions et il a commencé à partager ses idées et réflexions avec nous.

À la fin de chaque rencontre, nous avons demandé à Sébastien de réfléchir à certaines questions reliées aux étapes du changement et d'écrire ses idées afin de les partager avec nous lors de nos prochaines séances. Par exemple, nous lui avons demandé : « Que peut-il arriver si vous continuez à être violent ? », « Quels sont les avantages que vous retirez de votre violence ? », et « De quelle façon votre violence vous empêche-t-elle de faire ce que vous voulez faire ? ». Ces exercices, proposés par Prochaska et ses collègues (1994), se sont avérés très utiles puisque Sébastien avait plus de facilité à faire de l'introspection lorsqu'il se retrouvait seul et qu'il ne se sentait pas menacé par un intervenant. Ses réflexions ont créé en lui une dissonance entre son mode de vie et ses aspirations. Plus nos rencontres avançaient, plus il était convaincu qu'il n'était pas sur le bon chemin et qu'il devait changer son mode de vie.

La libération de Sébastien ne lui a pas été accordée en raison de son dossier violent et compte tenu de la nature des délits qui lui étaient reprochés. Tout de même, le sujet a bien réagi à cet échec en se disant que s'il était commissaire, il n'aurait pas accordé une libération à un détenu qui avait fait preuve d'une telle violence. Il a donc réalisé qu'il devait changer plusieurs éléments dans sa vie avant d'être libéré. Cette réalisation représentait un progrès significatif pour l'intéressé et nous l'avons encouragé face à sa réaction positive à l'événement.

Compte tenu que monsieur était très ancré dans un mode de vie criminel, nous avons travaillé longtemps avec lui à l'étape de la précontemplation, afin de s'assurer qu'il était bien conscient de ses problématiques, avant de l'aider à passer à l'étape de la préparation. Plus précisément, il était très fragile au moment de notre intervention et il était très important de le valoriser et de l'encourager davantage par rapport à ses progrès plutôt que d'envisager de le faire cheminer trop rapidement.

Somme toute, nous pouvons conclure que la motivation au changement de Sébastien fluctuait avec sa perception des facteurs de risque qu'il présentait. Quant au niveau de risque dans ce cas, l'outil LS/CMI nous a permis d'évaluer les besoins du sujet comme étant élevé mais au début de nos rencontres, il maintenait qu'il n'avait aucun problème et qu'il n'avait aucunement besoin de changer. Cependant, lorsqu'il s'est rendu compte qu'il avait souvent recours à la violence et que ce comportement ne lui apportait pas toujours ce qu'il espérait, il a démontré une plus grande motivation à s'impliquer dans un processus de changement.

2. LES ÉTAPES DU CHANGEMENT

Afin de mieux comprendre ce qui influence la motivation, il était important d'identifier, en premier lieu, les différentes étapes du changement ainsi que les caractéristiques de ceux-ci. Pour mieux les connaître, nous avons procédé à une recension des écrits structurée autour des six étapes du changement.

Dans la section qui suit, nous analyserons à quelles étapes du changement se situait notre clientèle en se référant à la littérature. Par la suite, nous présenterons les techniques de l'entrevue motivationnelle de Miller et Rollnick (1991) et nous discuterons des techniques qui se sont avérées les plus et les moins utiles lorsque venait le temps de faire cheminer les détenus quant à leur niveau de motivation.

2.1 L'application des six étapes de Prochaska, Norcross et Di Clemente

La revue de la littérature nous a permis de bien comprendre et de bien distinguer les différentes étapes du changement, ce qui nous a aidés à identifier à quelles étapes se trouvaient nos quatre cas. De toute évidence, ce processus était primordial pour notre recherche, puisque nous nous intéressions, de prime abord, à l'analyse du cheminement de la motivation ainsi qu'aux facteurs influençant cette motivation.

Les principes essentiels à comprendre avant d'entreprendre un processus de changement, tels qu'ils furent proposés par Prochaska, Norcross et Di Clemente (1994), nous ont grandement aidé et guidé lors de notre stage. Il est également important qu'une personne qui est impliquée dans un processus de changement soit consciente de quelques principes.

Plus précisément, était essentiel de retenir que le changement est un processus non linéaire et exigeant au cours duquel il y a souvent un déséquilibre du mode de vie et des sentiments, que la résistance au changement est inhérente au processus même de changement et que le changement est le produit d'une balance entre les avantages et les inconvénients reliés à une situation donnée.

Lors de la réalisation du stage, plusieurs manifestations de ces principes ont été observées à quelques reprises. Tout d'abord, nous avons été surpris de voir que nos quatre cas ont cheminé quant à leur niveau de motivation pendant notre stage de cinq mois. Il faut croire que l'effet dissuasif de l'incarcération peut parfois avoir comme impact d'accélérer, ne serait-ce que temporairement, le passage d'un niveau de motivation au changement à un autre chez les individus incarcérés. Par ailleurs, nous avons remarqué que plusieurs détenus vivent beaucoup d'angoisse et de peur lors de leur incarcération et qu'ils se disent prêts à tout faire pour ne plus jamais revenir en prison.

Ce stage nous a également permis de comprendre que la motivation au changement fluctue énormément et qu'il y a souvent un déséquilibre entre l'idée de changer et l'idée de maintenir son mode de vie actuel. Par exemple, Yvon démontrait une grande motivation à modifier son mode de vie et à trouver des moyens concrets pour apporter ces changements. Cependant, sa participation aux programmes correctionnels a eu un impact négatif sur sa motivation puisqu'il s'est senti coupable par rapport aux gestes qu'il avait posés et aux conséquences que ces derniers ont eues sur la société. Dans le cas de Petit, son niveau de motivation manifesté a drastiquement diminué lorsqu'il n'a pas obtenu sa libération conditionnelle. Pour sa part, Sébastien démontrait beaucoup de résistance à notre intervention et il offrait peu de collaboration lors de nos rencontres. Cependant, notre persistance et notre patience semblent l'avoir désarçonné et ce dernier s'est soudainement montré ouvert à nos interventions.

Somme toute, la motivation au changement représente un phénomène très complexe qui est influencé par de nombreux facteurs. Il était donc primordial de bien connaître les différentes étapes de celle-ci ainsi que les principes qui les caractérisent. Le fait de savoir

à l'avance que le déséquilibre était une réalité liée au changement nous a permis de mieux composer avec nos cas, qui vivaient justement un tel déséquilibre. Grâce à cela, nous avons été en mesure de les aider et de les guider dans ce processus de changement.

2.2. L'application des stratégies d'entrevue motivationnelle de Miller et Rollnick

En s'inspirant des travaux sur les étapes du changement, Miller et Rollnick (1991) ont développé l'approche motivationnelle. Celle-ci vise à encourager le changement du comportement et des valeurs criminelles par le biais de l'exploration de l'ambivalence à changer, de l'analyse des désavantages et bénéfices rattachés au mode de vie criminel et de diverses méthodes pour placer l'individu dans un état de dissonance cognitive. Ils estiment que le rôle de l'intervenant est d'aider l'individu à devenir familier avec son ambivalence en lui permettant de l'exprimer librement grâce à une écoute empathique. De toute évidence, ces principes nous ont grandement guidé dans nos interventions auprès de nos quatre cas.

La stratégie générale de l'approche motivationnelle se divise en deux phases. La première vise à dresser un portrait global de la situation actuelle du contrevenant, tout en tentant de faire progresser celui-ci vers la décision de changer. La deuxième phase vise à consolider la décision de changer et à débiter les actions, notamment en faisant appel à un plan d'action et à l'implication de personnes significatives (Lafortune, 2007). Tout d'abord, nous avons complété la première phase avec nos quatre cas, mais certains d'entre eux, dont Yvon, étaient déjà conscientisés quant à leur problématique et ils avaient déjà débuté l'élaboration d'un plan d'action ayant comme objectif de ne plus revenir en prison. D'autres, tel que Petit, refusaient de voir qu'ils avaient des éléments à améliorer dans leur vie. Selon lui, toute sa communauté adoptait des comportements similaires, donc il ne voyait pas la nécessité de travailler sur lui-même. De toute évidence, nous avons eu plus de difficulté à travailler avec ce dernier cas qu'avec notre premier, Yvon.

Pour ce qui est de la deuxième phase, nous avons eu recours à tous les moyens à notre disposition afin d'amener le délinquant à s'intéresser au changement. Dans le cas de Kevin, il voulait changer son comportement, davantage pour sa conjointe que pour lui-

même. Il éprouvait beaucoup de sentiments négatifs quant aux torts causés à sa conjointe et, en conséquence, nous avons utilisé cette dernière comme source de motivation pour le sujet. Nous avons également considéré sa conjointe dans son plan d'action, ce qui a augmenté son intérêt et sa motivation à s'impliquer dans son processus de changement.

L'entretien motivationnel vise à amener la personne à passer d'un stade de préparation au changement à un autre. En premier lieu, l'intervenant doit donc identifier le stade auquel se situe la personne incarcérée, puis, il doit envisager une intervention appropriée au cheminement de la personne (Miller, 1991). Rossignol (2001) a proposé neuf principes généraux de l'entretien motivationnel qui, selon lui, sont importants à respecter. Parmi ces principes, nous retrouvons la nécessité de respecter la personne, de procéder à une analyse des avantages et inconvénients de son mode de vie, de tenter de créer des dissonances cognitives, d'éviter la confrontation, de travailler avec la résistance, de renforcer le sentiment d'efficacité personnelle, de reconnaître la liberté de choix d'autrui, d'établir un plan d'action et d'impliquer des personnes significatives dans l'intervention.

Durant le stage complété au Centre de détention de St-Jérôme, nous nous sommes référés à ces neuf principes de façon quotidienne puisque nous avons fait face à plusieurs situations difficiles. Ainsi, nous avons révisé ces principes afin de trouver diverses possibilités pour arriver à notre objectif, qui était d'aider le délinquant à cheminer.

En premier lieu, nous nous sommes assurés de toujours respecter la personne, peu importe ses propos et peu importe le déroulement de nos séances. À une reprise, Sébastien s'est mis à insulter le système de justice criminelle pénale ainsi que les intervenants et nous avons respectueusement mis fin à l'entrevue. Quelques jours plus tard, nous l'avons rencontré à nouveau afin de faire un retour sur la séance précédente. Le premier principe nous a grandement aidé à établir un lien de confiance avec nos cas et, comme dans l'exemple de Sébastien, même si nous n'étions pas d'accord avec leur comportement, à ne jamais leur manquer de respect. Si tel avait été le cas, il est fort probable qu'ils auraient mis fin à nos rencontres et à leur ouverture à l'intervention pour quelque temps.

L'analyse des désavantages et avantages nous a servi dans deux des cas à récapituler les problèmes à régler ou à aborder et, dans les deux autres, ces exercices nous ont permis d'amener les délinquants à se questionner et à prendre du recul afin de réfléchir à leur mode de vie. À ce sujet, Sébastien n'avait jamais réalisé qu'il avait fait de mauvais choix dans sa vie avant de prendre ce temps d'arrêt pour y réfléchir ; il n'avait jamais fait une telle introspection par rapport à sa vie. Il faut également ajouter que l'incarcération permet à plusieurs individus de prendre un temps d'arrêt pour se questionner sur leurs habitudes, chose qui n'est pas toujours possible lorsque ces derniers se retrouvent dans la communauté et lorsqu'ils réintègrent leur cycle de délinquance.

Nous avons tenté de créer des dissonances cognitives chez Sébastien en l'amenant à voir la contradiction entre son mode de vie criminel et le fait que tout le monde dans son entourage s'éloignait de lui puisqu'il était trop violent. Cette réalisation a eu un profond impact sur le sujet et nous pouvons même affirmer que ce fut le point tournant de notre intervention, puisqu'à partir de ce moment, Sébastien était plus ouvert à discuter de sa vie et de ses problèmes.

Afin de souligner quelques autres principes, nous pouvons utiliser le cas de Petit, qui avait perdu toute confiance envers les intervenants du système de justice pénale puisqu'il n'avait pas obtenu sa libération conditionnelle. Au lieu de confronter le précité à ce sujet, nous n'avons pas confronté la résistance du sujet, comme le suggère Rossignol (2001), et nous avons laissé à Jonathan son autonomie et sa liberté de choix. Ainsi, il ne se sentait pas menacé par nous et nous avons plutôt adopté le rôle d'une amie à l'écoute afin de tenter de comprendre pourquoi cet événement l'avait mené à perdre toute confiance envers le système de justice.

Il faut mentionner que chacun de ces neuf principes se sont avérés extrêmement utiles lors de nos interventions, mais il y en a quelques-uns qui ont servi dans tous nos cas et que nous pourrions identifier comme plus utiles. Par exemple, l'implication des personnes significatives dans l'intervention, représentait un principe qui avait toujours un certain effet sur les délinquants, peu importe à quelle étape du changement ils se trouvaient.

Dans le cas d'Yvon, il s'ennuyait énormément de ses enfants et il était prêt à tout faire pour les retrouver. Kevin, quant à lui, regrettait amèrement ses délits puisqu'ils l'avaient éloigné de sa copine et Sébastien, lui, se rendait compte qu'il adoptait un comportement criminel afin d'impressionner son père. En dernier lieu, Jonathan s'est douté que sa conjointe ne resterait pas avec lui éternellement s'il continuait à être violent envers elle.

3. FACTEURS INFLUENÇANT LA MOTIVATION

Tel que l'indique la littérature académique, ce qui est nécessaire afin d'approfondir nos connaissances dans le domaine de la motivation au changement est premièrement une étude cohérente des facteurs qui l'influencent, une approche systématique pour la mesurer ainsi que le développement de meilleures pratiques afin d'augmenter la motivation des personnes incarcérées (McMurren et Ward, 2004). Dans le même ordre d'idées, la recherche académique demande qu'une étude approfondie soit effectuée sur la motivation au changement des personnes incarcérées. Dans ce rapport, nous avons réalisé des études de cas auprès de quatre personnes incarcérées au Centre de détention de St-Jérôme afin de répondre adéquatement à ces questions. Dans la section précédente, nous avons expliqué comment la recherche de Prochaska, Norcross et Di Clemente (1994) nous avait permis de comprendre de façon détaillée les différentes étapes du changement ainsi que les obstacles et les objectifs de l'intervenant à chacune de ces étapes. Par la suite, nous avons discuté des techniques de l'entrevue motivationnelle, développées par Miller et Rollnick (1991), qui se sont avérées utiles durant notre stage afin d'aider les personnes incarcérées à cheminer quant à leur motivation au changement. Maintenant, nous allons aborder les nombreux facteurs qui peuvent influencer la motivation au changement, selon la littérature scientifique, et préciser quels facteurs nous avons observés durant nos rencontres. Nous terminerons ensuite avec un nouveau facteur qui, selon notre recherche, a également une influence sur la motivation au changement des personnes incarcérées.

3.1 L'utilité des facteurs externes et internes

Pour Lecavalier et ses collègues (2004), peu d'actions posées quotidiennement sont déclenchées par la satisfaction d'accomplir la tâche pour elle-même, puisque les actions de la plupart des individus sont majoritairement motivées extrinsèquement. Avant de débiter notre stage, nombreux étaient les éléments qui nous portaient à croire que plusieurs détenus participaient aux programmes correctionnels ou bien aux suivis criminologiques dans le seul but d'obtenir une libération conditionnelle. Les études de cas ont effectivement abondé en ce sens. Jonathan participait au programme QAJAQ et aux séances des AA simplement parce que le juge chargé de son dossier lui avait suggéré de le faire et lorsqu'il n'a pas obtenu la libération conditionnelle qu'il espérait, il a songé à mettre fin à sa participation aux programmes ainsi qu'à nos rencontres. Toutefois, une motivation qui est essentiellement utilitaire au départ peut devenir plus sincère avec le temps, comme nous l'avons constaté avec Petit, qui a justement réalisé, après une période de réflexion, que sa participation aux programmes pourrait être utile dans sa vie, et ce, même s'il n'avait pas obtenu sa libération conditionnelle.

De surcroît, quelques-uns des sujets étudiés étaient motivés par des facteurs extérieurs autres qu'une libération conditionnelle et il faut mentionner que ces facteurs influençaient de façon significative et sincère les personnes en question. Plus précisément, Kevin ressentait beaucoup de regret par rapport au mal qu'il avait causé à sa copine en commettant ses délits. Ainsi, sa copine représentait un facteur externe qui le motivait tous les jours à travailler sur ses problématiques afin de ne plus jamais revenir en prison. Il voulait reprendre sa vie commune et se fiancer avec elle.

Par ailleurs, nous retrouvons des facteurs internes qui influencent la motivation au changement. Ces facteurs renvoient aux actions accomplies pour la satisfaction inhérente à l'activité elle-même, pour le plaisir ressenti ainsi que pour le défi qu'elle représente ; l'action permet d'expérimenter les sentiments positifs liés à l'exercice et à l'élaboration de ses capacités personnelles (Lecavalier et coll., 2004). Par exemple, lors du stage, Yvon a reconnu sa responsabilité par rapport aux délits qu'il avait commis et a réalisé les dommages que ses actes avaient causés à la société. Cette prise de conscience a d'ailleurs

eu comme impact de le motiver à modifier ses habitudes de vie afin de ne plus jamais avoir recours à des actes criminels, puisqu'il ressentait un malaise profond relativement à ce qu'il avait fait. Sébastien a également fait une prise de conscience lors de son incarcération, lorsqu'il s'est aperçu que la violence qu'il utilisait ne le rapprochait pas des gens qu'il désirait impressionner et dès cet instant, il a réalisé qu'il devait changer son comportement.

Il est donc possible de conclure que les facteurs externes et internes ont réellement une influence sur la motivation. À première vue, il semblerait que les facteurs internes aient un plus grand impact sur les personnes incarcérées, puisque ces facteurs sont rattachés à une motivation plus profonde et moins utilitaire. Néanmoins, notre stage nous a permis de réaliser que les facteurs externes pouvaient avoir une aussi grande influence puisque ces facteurs, dont la famille, représentaient des éléments concrets qui motivaient les individus incarcérés à changer et à modifier leur comportement.

3.2 L'utilité de la théorie de l'autodétermination

La théorie de l'autodétermination considère la motivation intrinsèque comme un trait inhérent à l'organisme humain (Lecavalier et coll., 2007). Le comportement autodéterminé est renforcé lorsque les besoins intrinsèques d'un individu sont satisfaits, tels que le sentiment de compétence et le sentiment d'autonomie (McMurren, 2009).

L'entrevue motivationnelle de Miller et Rollnick (1991) complète bien la théorie de l'autodétermination, puisque cette technique vise à encourager le client à lui-même trouver des raisons pour lesquelles il devrait changer son comportement plutôt que de faire en sorte qu'un intervenant impose le changement (Markland, Ryan, Tobin et Rollnick, 2005; Vansteenkiste et Sheldon, 2006). Ainsi, l'entrevue motivationnelle permet aux individus de passer de la motivation extrinsèque à la motivation intrinsèque (Deci et Ryan, 2000).

L'entrevue motivationnelle a été notre premier outil de travail lors de nos rencontres avec les sujets de nos quatre études de cas. Tel qu'il le fut décrit précédemment, nous avons eu

recours aux neuf principes de base de cette approche afin d'orienter nos interventions et dans chacun des cas, nous avons commencé par encourager les personnes incarcérées à réfléchir aux raisons pour lesquelles elles devraient changer leur comportement. En aucun temps nous n'avons imposé le changement, nous contentant simplement d'assister ces individus dans leurs réflexions.

Il faut dire que la théorie sur l'autodétermination représente un élément important dans le cheminement de la motivation au changement. Cependant, en raison de la durée de notre stage ainsi que de la clientèle auprès de laquelle nous travaillions, nous n'avons pas souvent pu mettre cette théorie en pratique. Le but de nos interventions était premièrement d'amener les détenus à réfléchir aux raisons pour lesquelles ils devraient modifier leur comportement criminel pour ensuite les aider à passer de la motivation extrinsèque à la motivation intrinsèque. En ce qui concerne Yvon et Kevin, nous les avons aidés à trouver des facteurs internes qui les motiveraient à changer, en plus des facteurs externes qu'ils avaient déjà identifiés eux-mêmes. Cependant, pour ce qui est de Jonathan et de Sébastien, ils démontraient beaucoup plus de résistance. Il a donc été difficile de trouver des facteurs internes qui pourraient motiver leur changement.

3.3 Facteurs de protection et de risque

Plusieurs chercheurs postulent que la présence des facteurs de risque et de protection influence la participation aux comportements délinquants (Hawkins, Herrenkohl, Farrington, Brewer, Catalano, Harachi, 2000 ; Lipsey et Derzon, 1998 ; Wiebush, Baird, Kinsberg, et Onek, 1995). Lorsque présents, les facteurs de risque augmentent les chances de s'impliquer dans la criminalité, tandis que les facteurs de protection diminuent ces probabilités.

Il semble que, les facteurs de risque et de protection présents dans la vie d'une personne ont une influence sur sa motivation intrinsèque et extrinsèque. Lors de nos interventions auprès des sujets de nos quatre études de cas, nous avons tenté d'identifier ces facteurs afin de les utiliser pour nous aider à motiver la personne incarcérée à apporter des changements à son mode de vie. Dans les cas de Yvon et de Kevin, nous avons souvent

mis l'accent sur leurs enfants et leur conjointe, afin de leur rappeler les raisons premières pour lesquelles ils voulaient changer. Notons que les détenus ont eux-mêmes identifié ces personnes au tout début des rencontres comme étant leur source de motivation principale à changer.

L'identification des éléments positifs et importants dans la vie de certaines des personnes incarcérées avec qui nous avons travaillé nous a donné un excellent point de départ pour nos interventions. Par la suite, ces facteurs nous ont grandement aidé à encourager et à motiver les personnes incarcérées à travailler sur elles-mêmes et à persévérer dans leurs démarches de changement. Il était très utile de demander aux détenus la raison pour laquelle ils souhaitaient changer et la majorité du temps, ils répondaient que c'était pour se retrouver au sein de leur famille. Lorsque la motivation de certains, dont Yvon, est passée d'une motivation extrinsèque à intrinsèque, nous leurs rappelions tout de même les raisons pour lesquelles ils nous avaient mentionné vouloir changer au début de nos interventions afin de les motiver à nouveau lorsqu'ils se décourageaient. Dans le cas de Sébastien, nous avons souvent fait référence au programme de toxicomanie qu'il avait complété avec succès à la Maison Mélaric afin de l'encourager dans ses démarches actuelles de changement.

À l'opposé, nous retrouvons les facteurs de risque qui, eux, augmentent les chances de s'impliquer dans la délinquance (Hawkins, Herrenkohl, Farrington, Brewer, Catalano, Harachi, 2000 ; Lipsey et Derzon, 1998 ; Wiebush, Baird, Kinsberg, et Onek, 1995). De toute évidence, lorsque nous retrouvons des facteurs de risque, il devient essentiel de les travailler afin de diminuer le danger qu'ils présentent, en vertu des principes régissant l'intervention correctionnelle efficace (Andrews et Bonta, 2010).

Dans certains cas, un quartier criminalisé représente un facteur de risque (Fagan, Van Horn, Hawkins, et Arthur, 2007). Tel était le cas pour Petit, qui avait grandi dans un village inuit, où la majorité de la communauté avait connu des démêlés avec la justice. Son comportement criminel ainsi que son attitude face à son comportement étaient de toute évidence influencés par son environnement. Néanmoins, il n'envisageait aucun

déménagement lors d'une éventuelle remise en liberté, puisqu'il a grandi dans cette communauté et qu'il désirait demeurer parmi sa famille et son peuple. Étant donné qu'il n'entrevoit aucun changement dans son environnement, nous avons donc tenté de travailler sur les fréquentations de Jonathan lors de nos rencontres. Dans cette optique, nous avons essayé de lui donner les outils nécessaires afin qu'il soit en mesure de mieux choisir ses fréquentations, mais cela était difficile puisque la majorité des individus de son village avait connu des démêlés avec la justice.

Les fréquentations peuvent également représenter un facteur de risque dans certains cas (Moffitt, Caspi, Rutter, et Silva, 2001; Smith et Paternoster, 1987), comme dans celui de Kevin. Malgré la présence de plusieurs facteurs de protection, il fréquentait des individus qui adoptaient des valeurs criminelles, et ceci représentait un risque qu'il reprenne ses anciennes habitudes de vie lors de sa remise en liberté. Afin de diminuer ce risque, nous avons incité Kevin à réfléchir à son entourage ainsi qu'à ses amis, tout en lui rappelant les facteurs de protection qui le motivaient à changer ses habitudes. De cette manière, le sujet a pris conscience pour la première fois que ses amis le maintenaient dans un mode de vie criminel et que malgré ses intentions de changer, il devait minimalement être conscient du risque que ces derniers représentaient. Finalement, comme nous l'a démontré le cas de Petit, s'il n'est pas possible d'éliminer ou de modifier un facteur de risque, il devient extrêmement important de trouver des solutions afin d'éviter ces risques.

À la lueur de cette information, nous pouvons constater que les facteurs de protection et de risque représentent d'importants points à prendre en considération lors d'une intervention auprès d'une clientèle délinquante. Tel qu'il le fut mentionné plus haut, l'identification de ces facteurs au début d'une intervention permet d'orienter celle-ci.

3.4 Risque perçu

Plusieurs travaux portent spécifiquement sur la motivation au changement, or, peu d'entre eux portent sur le lien possible entre la motivation au changement et le risque perçu. Dans le cadre de la présente étude, nous avons tenté de comprendre si un lien

existant entre des éléments autres que les facteurs que nous avons abordés dans notre recension des écrits pourrait avoir une influence significative sur la motivation au changement. Après avoir réalisé des études de cas auprès de quatre détenus, nous nous sommes rendu compte qu'effectivement, la perception de la personne incarcérée de ses facteurs de risque avait un énorme impact sur son comportement, son attitude ainsi que sa motivation au changement.

À ce sujet, l'exemple le plus probant est sans doute celui de Petit. Au début de nos rencontres, il avait une perception de sa réalité qui n'était pas tout à fait juste. Il racontait qu'il adoptait un comportement violent envers sa conjointe depuis des années et que cela n'avait aucun impact sur elle. De plus, il rapportait que tout le monde dans sa communauté agissait de cette manière. Dans ce cas, nous avons identifié plusieurs distorsions cognitives, des facteurs de risque, ainsi que des facteurs internes et externes. Au début de nos rencontres, Jonathan percevait son comportement comme étant acceptable, mais ceci a changé lors d'une séance du QAJAQ. À ce moment, il a réalisé qu'il n'était pas une personne violente à l'origine et en conséquence, il ne souhaitait plus adopter un comportement violent. À la suite de cette réalisation, il a démontré une certaine ouverture à participer de façon plus active à nos rencontres, parce qu'il s'était rendu compte qu'il avait possiblement un problème de comportement violent. Néanmoins, cette motivation a diminué lorsqu'il n'a pas obtenu sa libération conditionnelle. Il a alors perdu confiance dans le système de justice et ne voyait plus le besoin de modifier son comportement, puisque c'était son équipe d'intervenants qui avait un problème, selon lui. Ainsi, sa perception de la situation était erronée et sa motivation a conséquemment diminué.

En ce qui concerne Yvon, il reconnaissait son implication dans les délits qu'il avait commis et il démontrait une grande motivation à modifier son comportement afin de retrouver ses enfants. Nous retrouvions plusieurs facteurs de protection dans le cas de Yvon et ce dernier avait une bonne perception de sa situation. Néanmoins, sa participation aux programmes correctionnels l'a mené à prendre conscience de la gravité des gestes qu'il avait posés ainsi que des dommages qu'il avait causés à la société. Il se

sentait donc très coupable de ses délits et en conséquence, sa motivation à changer a temporairement diminué.

Ces deux cas nous permettent de comprendre que la perception d'un détenu du risque qu'il présente peut avoir une influence positive ou négative sur sa motivation au changement. Parfois il était difficile de déterminer si une perception réaliste aura un impact négatif ou positif sur la motivation d'un détenu, parce que dans certains cas, une prise de conscience importante pourrait motiver un individu à changer son comportement, tandis que dans d'autres, il est possible que l'individu se décourage et se fait à l'idée qu'il ne sera jamais en mesure de changer. Connaître la perception d'une personne incarcérée du risque qu'elle représente peut donc nous offrir une nouvelle piste sur laquelle tabler. Au même titre que pour les autres facteurs susceptibles d'influencer la motivation (comme la fréquentation de pairs prosociaux ou antisociaux), le risque perçu peut avoir un effet positif ou négatif.

CHAPITRE VI : CONCLUSION

Au départ, notre objectif de recherche était de mieux connaître les facteurs déjà existants qui influencent la motivation au changement des personnes incarcérées ainsi que d'explorer la possibilité que d'autres facteurs puissent avoir une influence sur celle-ci. Tel que le suggère la littérature scientifique, la motivation au changement des personnes incarcérées est un élément particulièrement important puisqu'il permet de sélectionner, en partie, celles qui participeront aux traitements correctionnels. De plus, le fait d'accroître la motivation au changement constitue une tâche primordiale (McMurren et Ward, 2004) ainsi qu'un sujet d'intérêt pour l'allocation des ressources, qui demeure une priorité dans un contexte budgétaire restreint.

Tout d'abord, les études de cas réalisées lors de notre stage au Centre de détention de St-Jérôme nous ont permis d'identifier les facteurs qui influençaient la motivation de ces personnes incarcérées. Cette identification s'est avérée très utile. Les facteurs de protection nous ont entre autres aidé à maintenir la motivation des détenus puisque la majorité d'entre eux avaient hâte de retrouver les membres de leur famille à la fin de leur incarcération. Les facteurs de risque représentaient également d'excellents points de repère qui, une fois identifiés, nous permettaient d'entreprendre une démarche visant à diminuer leur importance.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs des facteurs externes observés dans nos études de cas semblaient posséder une double nature. Ainsi, les relations familiales positives représentaient pour certains des facteurs de protection, tandis que les relations antisociales représentaient des facteurs de risque. Plusieurs des catégories de facteurs influençant la motivation au changement ont des caractéristiques similaires, il devient donc important de les différencier afin d'être en mesure de mieux les étudier et de les comprendre. Par ailleurs, nos observations nous ont permis de constater que les facteurs qui influencent la motivation au changement des personnes incarcérées sont tous interreliés et en conséquence, ils sont tous importants dans le processus de changement.

La théorie de l'autodétermination, quant à elle, s'est avérée plus difficile à observer lors de notre stage, compte tenu de la courte durée de notre séjour à l'établissement de détention de St-Jérôme. Par ailleurs, l'évolution d'une motivation extrinsèque vers une motivation intrinsèque ne se fait pas sur une courte période. Nous avons tout de même mis en pratique les principes qui facilitent cette évolution, mais nos sujets ne faisaient pas tous preuve d'une grande ouverture à la motivation au changement. Il était donc important d'accroître cette motivation au tout début du processus de changement.

Le stage nous a permis de mettre à l'épreuve la viabilité de la notion de risque perçu et son utilité potentielle dans la compréhension du processus de changement. Nous avons donc été en mesure de conclure qu'en effet, la perception du risque que présentent les personnes incarcérées aurait une influence sur leur motivation à s'impliquer dans les programmes qui leur sont offerts et à vouloir s'investir dans un processus de changement. À cet effet, il serait important d'étudier davantage les éléments qui ont une influence sur la perception du risque. Dans le cadre de travaux futurs, il serait essentiel d'élaborer des outils ou des méthodes d'intervention qui nous permettraient d'abord de cibler la perception de la personne par rapport au niveau de risque qu'elle présente et par la suite, de développer des techniques d'intervention qui nous aideront à mieux intervenir auprès de ceux qui ont justement une perception erronée du risque qu'ils présentent.

D'un point de vue clinique, l'évaluation du risque perçu permettrait aux intervenants travaillant auprès d'une clientèle délinquante de mieux cibler les éléments qui ont une influence sur leur attitude face à l'intervention. En conséquence, ils auraient de meilleures connaissances pour faire face à cette clientèle et davantage d'outils pour travailler leur motivation au changement. Notons qu'un intervenant qui serait en mesure de déterminer si un individu a une perception réaliste ou pas du risque qu'il présente pourrait mieux identifier les interventions à utiliser. Ainsi, dans un contexte où les ressources disponibles pour les programmes correctionnels sont limitées, il deviendrait possible de cibler les individus les plus aptes à en bénéficier.

ANNEXE A

FICHE SIGNALÉTIQUE

1) Coordonnées de la participation

Nom du participant : _____ *Date de naissance :* _____

Date : _____ *Heure :* _____

Pavillon et secteur: _____

2) Caractéristiques sociales du participant

Âge : _____ *Nombre d'incarcérations antérieures :* _____

Programmes correctionnels auxquels vous avez déjà participé : _____

Si vous avez déjà participé à des programmes correctionnels, les avez-vous complétés ?

ANNEXE B

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de l'étude: L'importance de la motivation au changement comme facteur de réceptivité à l'intervention.

Chercheur:

Jennifer Harvey, étudiante, Maîtrise en criminologie, Université de Montréal.

1. Objectifs du projet

Ce projet vise à mieux connaître votre expérience carcérale ainsi que les besoins liés à votre criminalité.

2. Votre participation

Votre participation consistera à identifier certaines caractéristiques personnelles sur la fiche signalétique, telles que votre nom, votre âge, le nombre de fois vous avez été incarcéré auparavant, les programmes auxquels vous avez participé dans le passé et si vous aviez terminé ces derniers. Aussi, vous aurez à vous entretenir avec les chercheurs durant une période variant d'une heure et demie à deux heures par semaine. Lors de cet entretien, vous discuterez de votre cheminement personnel et criminel.

3. Avantages et inconvénients

Votre participation à cette étude pourra contribuer à l'avancement des connaissances sur les besoins des personnes incarcérées. Cependant, il est possible que les sujets que vous aborderez soulèvent des émotions fortes reliées à votre expérience.

4. Confidentialité

Tous les renseignements recueillis auprès de vous demeureront confidentiels et votre identité restera anonyme. Aucune information permettant votre identification ne sera publiée.

5. Droit de retrait

La participation à cette étude est volontaire. Vous pouvez à tout moment vous retirer sans préjudice et sans justification nécessaire. Seul un avis verbal est suffisant pour vous rétracter de l'étude. Cependant, si vous désirez vous retirer à la suite de l'entretien, vous pourrez contacter les chercheurs aux coordonnées indiquées à la fin du formulaire de consentement. À ce moment, les renseignements recueillis seront détruits.

Consentement

Je (nom et prénom du participant en lettres moulées) _____ déclare avoir pris connaissance des informations mentionnées plus haut, avoir obtenu les réponses à mes questionnements quant à ma participation à cette étude et avoir compris les objectifs du projet, les avantages et les inconvénients de cette recherche ainsi que les aspects liés à la confidentialité et au droit de retrait.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette étude. Je sais que je peux me retirer en tout temps et sans préjudice ni justification de ma décision.

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents, conditionnellement à leur approbation éthique et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

_____ Oui _____ Non

Signature du participant _____ Date _____

Signatures du chercheur _____ Date _____

Jennifer Harvey, étudiante, Maîtrise en criminologie, Université de Montréal.
Tél: (450) 436-8144, poste 610.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100.

RÉFÉRENCES

- Andrews, D. A., & Bonta, J. (1998). *The psychology of criminal conduct*. (2nd ed). Cincinnati, OH: Anderson.
- Andrews, D.A., Bonta, J. & Wormith, J. S. (2006). The Recent Past and Near Future of Risk and/or Need Assessment. *Crime and Delinquency*, 52 (1), 7-27.
- Andrews, D.A., Bonta, J. & Wormith, J. S. (2004). Inventaire de niveau de service et gestion de cas (LC/CMI): Outil d'évaluation des délinquants. Guide de cotation. Toronto : Multi-Health Systems.
- Andrews, D.A., Dowden, C. & Rettinger, J. L. (2001). Special populations. In J. Winterdyk (Ed.), *Corrections in Canada* (pp. 170-212). Canada: Prentice Hall Allyn & Bacon.
- Andrews, D. A., Zinger, I., Hoge, R. D., Bonta, J., Gendreau, P., & Cullen, F. T. (1990). Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis. *Criminology*, 28, 369-404.
- Blum, J., Ireland, M., & Blum, R. W. (2003). Gender differences in youth violence: A report from Add Health. *Journal of Adolescent Health*, 32, 234–240.
- Canter, R. J. (1982). Family correlates of male and female delinquency. *Criminology*, 20, 149–167.
- Deci, E. L., & Ryan, R. M. (2000). The what and the why of goal pursuits: Human needs and the self-determination of behaviour. *Psychological Inquiry*, 11, 227–268.
- Deci, E.L., & Ryan, R.M. (1985). *Intrinsic Motivation and Self-Determination in Human Behaviour*. New York and London: Plenum Press.
- Dowden, C. & Andrews, D.A. (2004). The Importance of Staff Practice in Delivering Effective Correctional Treatment: A Meta-Analytic Review of Core Correctional Practice. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 48(2), 203-214.
- Dowden, C., & Andrews, D. A. (2000). Effective correctional treatment and violent reoffending: A meta-analysis. *Canadian Journal of Criminology*, 42, 449-476.
- Dowden, C., & Andrews, D. A. (1999a). What works for female offenders: A meta-analytic review. *Crime and Delinquency*, 45, 438-452.
- Dowden, C., & Andrews, D. A. (1999b). What works in young offender treatment: A meta-analysis. *Forum on Corrections Research*, 11(2), 21-24.

- Easton, C., Swan, S., & Sinha, R. (2000). Motivation to change substance use among offenders of domestic violence. *Journal of Substance Abuse Treatment, 19*, 1–5.
- Fagan, A.A., Van Horn, M.L., Hawkins, J.D., Arthur, M.W. (2007). Gender Similarities and Differences in the Association between Risk and Protective Factors and Self-Reported Serious Delinquency. *Society for Prevention Research, 8*, 115-124.
- Fergusson, D. M., & Horwood, L. J. (2002). Male and female offending trajectories. *Development and Psychopathology, 14*, 159– 177.
- Garrett, C. J. (1985). Effects of residential treatment of adjudicated delinquents: A meta-analysis. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 22*, 287-308.
- Hawkins, J.D., Herrenkohl, T. I., Farrington, D. P., Brewer, D., Catalano, R. F., & Harachi, T. W., (2000). Predictors of youth violence. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Hill, J. K., Andrews, D. A., & Hoge, R. D. (1991). Meta-analysis of treatment programs for young offenders: The effect of clinically relevant treatment on recidivism with controls introduced for various methodological variables. *Canadian Journal of Program Evaluation, 6*, 97-109.
- Izzo, R. L., & Ross, R. R. (1990). A meta-analysis of rehabilitation programs for juvenile delinquents: A brief report. *Criminal Justice and Behavior, 17*, 134-142
- Kennedy, S. M. (2000). Treatment responsivity: Reducing recidivism by enhancing treatment effectiveness. Compendium 2000 on Effective Correctional Programming. Correctional Service of Canada.
- Kennedy, S., & Serin, R. (1999). Examining offender readiness to change and the impact on treatment outcome. In P.M. Harris (ed.), *Research to results: Effective community corrections* (pp.215-230). Lanham, MD: American Correctional Association.
- Lafortune, D. (2007). Programme Parcours : Manuel de l'intervenant module un. Gouvernement du Québec.
- Lecavalier, M., Marcil- Denault, J., Denis, I., Maltais, K., Mantha, L. (2004). Motivation, quelque chose qui se construit. Montréal : Centre Dollard-Cormier.
- Lipsey, M. W. (1995). What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquents? In J. McGuire (Ed.), *What works: Reducing reoffending: Guidelines from research and practice* (pp. 63-78). Chichester, UK: Wiley.
- Lipsey, M. W., & Derzon, J. H. (1998). Predictors of violent or serious delinquency in adolescence and early adulthood: A synthesis of longitudinal research. In R. Loeber & D.

- P. Farrington (Eds.), *Serious and violent juvenile offenders: Risk factors and successful interventions* (pp. 86–105). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Losel, F. (1995). The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations. In J. McGuire (Ed.), *What works: Reducing reoffending: Guidelines from research and practice* (pp. 79–111). Chichester, UK: Wiley.
- Markland, D., Ryan, R. M., Tobin, V. J., & Rollnick, S. (2005). Motivational interviewing and self-determination theory. *Journal of Social and Clinical Psychology, 15*, 188–195.
- McGuire, J. (2001). What works in correctional intervention? Evidence and practical implications. In G. A. Bernfeld, D. P. Farrington, & A. W. Leschied (Eds.), *Offender rehabilitation in practice: Implementing and evaluating effective programs* (pp. 25–43). Chichester: Wiley.
- McGuire, J. (2002). Integrating findings from research reviews. In J. McGuire (Ed.), *Offender rehabilitation and treatment: Effective programmes and policies to reduce re-offending* (pp. 4–38). Chichester: Wiley.
- McMurren, M. (2009). Motivational interviewing with offenders: A systematic review. *Legal and Criminological Psychology, 14*, 83–100.
- McMurren, M., Theodosi, E., & Sellen, J. (2006). Measuring engagement in therapy and motivation to change in adult prisoners: a brief report. *Criminal Behaviour and Mental Health, 16*, 124–129.
- McMurren, M. & Ward, T. (2004). Motivating offenders to change in therapy: An organizing framework. *Legal and Criminological Psychology, 9*, 295–311.
- Mendel, E., & Hipkins, J. (2002). Motivating learning disabled offenders with alcohol-related problems: A pilot study. *British Journal of Learning Disabilities, 30*, 153–158.
- Miller, W.R. (1995). *Motivational enhancement therapy with drugs abusers*, Department of psychology and Center on alcoholism, substance abuse and addictions (CASAA), University of New-Mexico.
- Miller, R. & Rollnick, S. (1991). *Motivational interviewing: Preparing people to change addictive behaviour*. New York, Ny: The Guilford Press.
- Miller, R. & Rollnick, S. (2002). *Motivational interviewing: Preparing people to change addictive behaviour*. (2nd ed). New York, Ny: The Guilford Press.
- Moffitt, T. E., Caspi, A., Rutter, M., et Silva, P. (2001). *Sex differences in antisocial behaviour: Conduct disorder, delinquency, and violence in the Dunedin Longitudinal Study*. Cambridge Studies in Criminology. Cambridge: Cambridge University Press.

- Parhar, K.K., Wormith, J.S., Derkzen, D.M., & Beauregard, A.M. (2008). Offender coercion in treatment: A meta-analysis of effectiveness. *Criminal Justice and Behaviour*, 35 (9), 1109-1135.
- Perreault, R. (2007). L'entretien motivationnel: des stratégies efficaces pour bâtir la motivation au changement, Formation offerte au CJM-IU, mai 2007, pp. 37.
- Piché, A.-M. (2001). Les composantes de l'alliance thérapeutique. Un modèle de collaboration. Laboratoire de recherche en service social, Série : Résultats de recherche, École de service sociale, Université Laval, pp. 79.
- Piquero, N. L., & Sealock, M. D. (2004). Gender and general strain theory: A preliminary test of Broidy and Agnew's Gender/GST hypothesis. *Justice Quarterly*, 21, 125–158.
- Prochaska, J.O., Norcross, J.C, & Di Clemente, C.C. (1994). Changing for Good: A Revolutionary Six-Stage Program for Overcoming Bad Habits and Moving your Life Positively Forward. New York, NY: Quill.
- Resnick, M. D., Ireland, M., & Borowsky, I. (2004). Youth violence perpetration: What protects? What predicts? Findings from the National Longitudinal Study of Adolescent Health. *Journal of Adolescent Health*, 35, 410-424.
- Rossignol, V. (2001). L'entretien motivationnel : un guide de formation. Version préliminaire 4.1. Document non publié disponible sur Internet.
- Rowe, D. C., Vazsonyi, A. T., & Flannery, D. J. (1995). Sex differences in crime: Do means and within-sex variation have similar causes? *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 32, 84–100.
- Sécurité publique Québec (2007a). Mission du ministère : Gouvernement du Québec. <http://www.msp.gouv.qc.ca/msp/msp.asp?txtSection=ministere>.
- Sinha, R., Easton, C., Renee-Aubin, L., & Carroll, K. M. (2003). Engaging young probation-referred marijuana-abusing individuals in treatment: A pilot study. *American Journal on Addictions*, 12, 314–323.
- Smith, D. A., & Paternoster, R. (1987). The gender gap in theories of deviance: Issues and evidence. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 24, 140–172.
- Stein, L. A. R., Colby, S. M., Barnett, N. P., Monti, P. M., Golembeske, C., Lebeau-Craven, R., et al. (2006a). Enhancing substance abuse treatment engagement in incarcerated adolescents. *Psychological Services*, 3, 25–34.
- Vanderberg, S. A. (2003). Motivational interviewing as a pre-cursor to a substance abuse program for offenders. *Dissertation Abstracts*, 63(9-B), 4354.

- Vansteenkiste, M., & Sheldon, K. M. (2006). There's nothing more practical than a good theory: Integrating motivational interviewing and self-determination theory. *British Journal of Clinical Psychology, 45*, 63–82.
- Ward, T., & Stewart, C. (2003). Criminogenic needs and human needs: A theoretical model. *Psychology, Crime and Law, 9*, 125–143.
- Wiebush, R. G., Baird, C., Kinsberg, B., & Onok, D. (1995). Risk assessment and classification for serious, violent and chronic juvenile offenders. In J. C. Howell, B. Krisberg, J. D. Hawkins, & J. J. Wilson (Eds.), *Serious, violent, and chronic juvenile offenders: A sourcebook* (pp. 171–212). Thousand Oaks, CA: Sage.